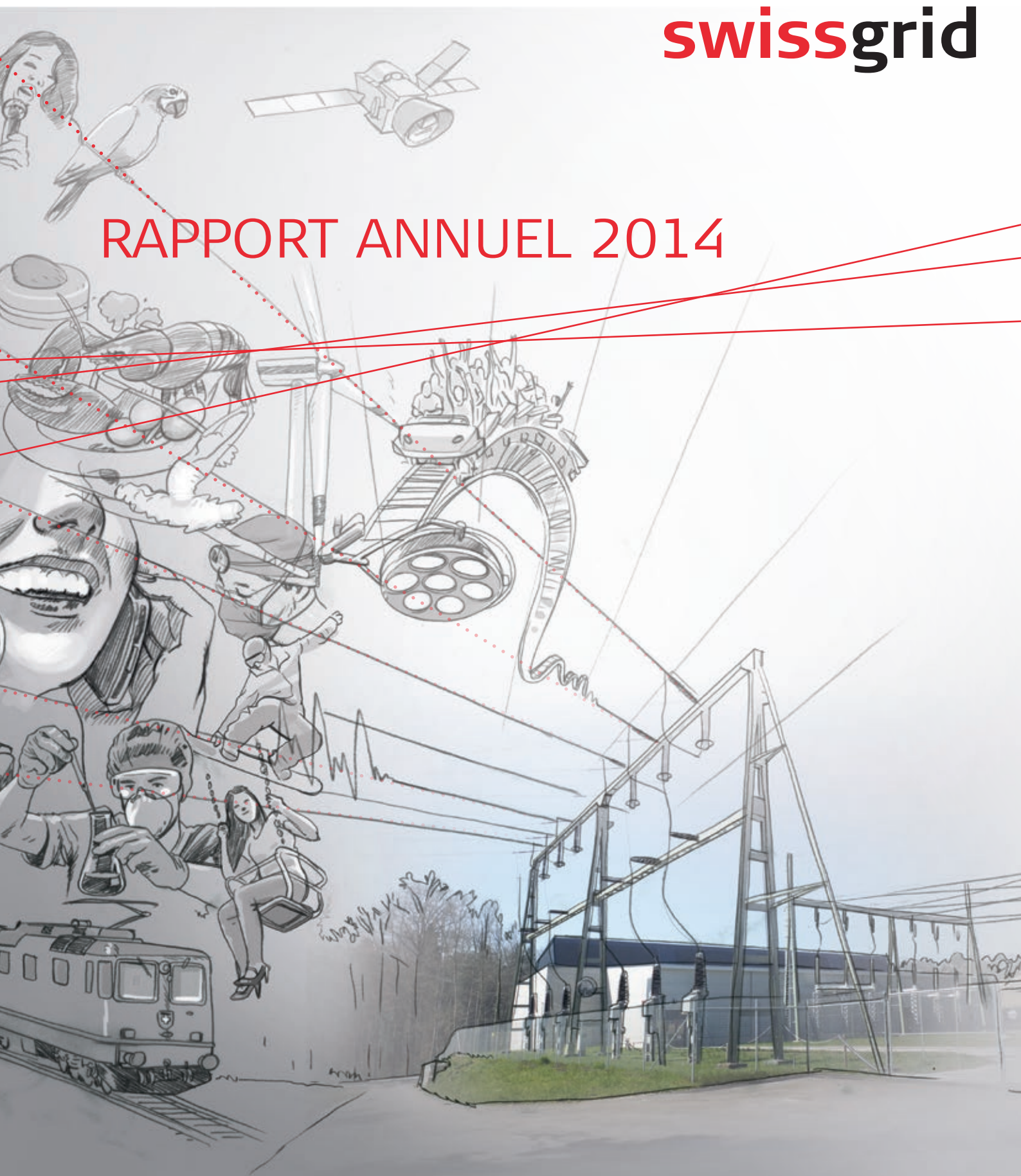


RAPPORT ANNUEL 2014



« Notre mission: transporter l'électricité,
une ressource vitale pour la Suisse et cruciale
pour l'Europe, une force motrice qui
garantit la qualité de vie de millions de personnes.
Aujourd'hui et demain.»

TABLE DES MATIÈRES

5	EN BREF	COMPTES ANNUELS SWISS GAAP RPC
8	AVANT-PROPOS	22 Commentaire sur la situation financière
12	RÉTROSPECTIVE 2014	25 Compte de résultat
		26 Bilan
		28 Tableau de financement
		29 Evolution des fonds propres
		30 Annexe
		70 Rapport de l'auditeur
		COMPTES ANNUELS STATUTAIRES
		73 Compte de résultat
		74 Bilan
		76 Annexe
		83 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
		84 Rapport de l'organe de révision
		88 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'énergie que nous transportons en une seule année pourrait faire rouler tous les trains suisses pendant 35 ans.



EN BREF

AVEC ÉNERGIE VERS L'AVENIR

«Transporter l'électricité, vitale pour la Suisse et cruciale pour l'Europe. Force motrice et qualité de vie pour des millions de personnes. Aujourd'hui et demain.»

Swissgrid est la Société nationale pour l'exploitation du réseau. Propriétaire du réseau de transport, elle assure l'exploitation sûre, efficace et rentable du réseau suisse à très haute tension.

Sur ses sites de Laufenburg, Frick et Prilly, Swissgrid emploie plus de 400 collaborateurs qualifiés de dix-sept nationalités différentes. Membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E), la société intervient aussi dans la coordination et l'utilisation du réseau dans l'échange d'électricité européen.

Les compagnies d'électricité suisses Axpo Power AG, Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, BKW Netzbeteiligung SA, Axpo Trading AG, Centralschweizerische Kraftwerke AG et d'autres actionnaires se partagent le capital-actions de Swissgrid.

LE RÉSEAU DE TRANSPORT SUISSE 2014 EN CHIFFRES

Energie transportée (GWh)	78 435
Importation (GWh)	28 120
Exportation (GWh)	32 458
Longueur du réseau (km)	6 700
Postes de couplage	140
Nombre de passerelles vers les réseaux étrangers	41

INFORMATIONS FINANCIÈRES (EN MILLIONS DE CHF)*

Total des produits d'exploitation	833,2
Charge d'approvisionnement	356,1
Charges d'exploitation, amortissements inclus et dépréciations	335,7
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	141,4
Résultat de l'entreprise	80,5
Total du bilan **	2 671,1
Flux de trésorerie disponible	61,0

* Données Swiss GAAP RPC

** Sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire

« Sans mon travail, aucun de ces
télésièges n'avancerait.
Je suis Swissgrid et j'en suis fier. »

*Markus Lenzin, responsable ICT Corporate Applications
et expert en formation ski J+S*





AU SERVICE DE LA SUISSE



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

L'entreprise Swissgrid emploie toute son énergie et sa force d'innovation pour garantir un approvisionnement en électricité fiable. Or, pour y parvenir, nous devons équilibrer très précisément l'offre et la demande. Ce défi, nous y sommes confrontés jour après jour. Nous avons la lourde responsabilité de contribuer à la transition énergétique durable et économiquement rentable de notre pays et de l'Europe. L'an dernier, nous avons garanti à nos clients et à nos partenaires un accès permanent au réseau, sans aucune interruption. Parallèlement, nous avons poursuivi avec détermination le développement du système électrique suisse tout en préservant sa sécurité.

Swissgrid a acquis en janvier 2014 les derniers éléments du réseau suisse à très haute tension. Au cours de l'année, nous avons établi l'inventaire complet du réseau et modifié la maintenance de tout le système. Ce faisant, nous avons franchi une étape clé dans le regroupement de toutes les fonctions du réseau de transport chez Swissgrid. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de pouvoir refinancer durablement cette consolidation. L'emménagement dans nos nouveaux locaux à Prilly (VD) fut une autre étape importante pour la Société nationale pour l'exploitation du réseau. Depuis décembre, nos collaborateurs exécutent tous les travaux en Romandie depuis cette nouvelle centrale, qui héberge un deuxième poste de conduite.

Nous accordons la plus haute importance à la sécurité dans le cadre de nos activités. Nous sommes donc très satisfaits qu'aucun accident ne se soit produit en 2014. Autre preuve de notre engagement en faveur de la sécurité: à l'issue de contrôles menés par des experts externes, Swissgrid a été certifiée selon la norme de protection au travail OHSAS 18001 et la norme NERC-CIP sur la protection des infrastructures critiques.

De même, nous avons progressé dans l'intégration internationale en 2014. Swissgrid et ses partenaires ont accueilli un sixième gestionnaire de réseau de transport européen sur leur plateforme transfrontalière d'approvisionnement en puissance de réglage primaire. Nous comptons sur la concurrence accrue pour abaisser progressivement les prix de l'énergie de réglage. Cette baisse de coûts et d'autres réductions de facture, obtenues par exemple dans les prestations de service système, sont le résultat des efforts que nous faisons afin que les clients du réseau bénéficient d'une baisse des prix de l'électricité.

Avec ces engagements et d'autres encore, Swissgrid a conforté l'année dernière sa position en Europe et au-delà. À l'occasion de visites en Suisse, des délégations dépêchées par des autorités et gestionnaires de réseau de transport étrangers ont confirmé la double réputation de pionnière et de centre de compétences dont jouit Swissgrid. Des collaborateurs de l'entreprise sont intervenus en qualité d'experts auprès de nombreux organismes internationaux. Ainsi nous avons coproduit le plan décennal de développement du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). Par ailleurs, Swissgrid est désormais représentée au comité directeur de la Renewables Grid Initiative, qui réunit des exploitants de réseaux de transport, des organisations non gouvernementales et des scientifiques. Notre participation dans ces organisations et d'autres garantit l'implication de Swissgrid dans la redéfinition du système électrique européen aux niveaux politique et technique.

En étroite coopération avec nos partenaires de projet, nous avons créé comme prévu en 2014 les conditions d'exploitation technique indispensables à l'intégration de la Suisse dans le marché intérieur européen de l'électricité. Nous regrettons que l'instauration du «couplage des marchés» et la coparticipation de la Suisse soient retardées pour des raisons politiques. Il nous faudra attendre encore avant que cette conquête ne bénéficie au bien-être des Suisses et des Européens. Néanmoins, grâce au gros travail déjà fourni, nous pourrons réaliser le couplage commercial dès que le feu vert nous sera donné.

En 2014, plusieurs actionnaires avaient annoncé leur intention de vendre leur participation à Swissgrid. Cette décision provoque certes une rupture, mais nous y voyons une occasion d'élargir l'actionariat de l'entreprise en accueillant des investisseurs prêts à s'engager sur le long terme. C'est pourquoi le Conseil d'administration a demandé à ce que des mesures soient prises pour préparer le transfert des actions Swissgrid conformément aux statuts. De même, il souhaite qu'une réflexion sur le long terme et intégrale soit menée sur le financement, et plus précisément sur le ratio de fonds propres cible et la politique de dividendes.


Ces avancées auraient été impossibles sans la compétence et le travail de nos collaborateurs. La sélection et le développement du personnel revêtent par conséquent une grande importance. Swissgrid figure une fois encore en 2014 parmi les 100 meilleurs employeurs de Suisse dans le classement établi chaque année par la société de conseil Universum. Ce résultat montre que nous proposons des emplois modernes et sûrs et que nous occupons une position avantageuse dans la compétition que se livrent les entreprises du secteur pour recruter les meilleurs professionnels.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction, nous remercions du fond du cœur les collaborateurs et les partenaires de Swissgrid pour l'énergie qu'ils déploient au service de nos objectifs.

Adrian Bult
Président du
Conseil d'administration

Pierre-Alain Graf
CEO





« Que je m'entraîne ou que je monte sur scène, la pratique de la danse en ligne exige de moi un travail quotidien. Je suis Swissgrid et j'en suis fière. »

*Eva Mathys,
Assistante de direction
et danseuse en ligne*

RÉTROSPECTIVE 2014

Au cours du dernier exercice, Swissgrid a acquis les derniers éléments du réseau suisse à très haute tension et dressé l'inventaire complet du système. Elle est donc sur le point d'achever sa mission de consolidation du réseau. Elle a par ailleurs franchi les grandes étapes des principaux projets de construction réalisés pour renouveler l'infrastructure. Malgré un cadre politique difficile, Swissgrid occupe plus que jamais une place prépondérante en Europe. L'exercice 2014 est une réussite pour l'entreprise, qui entend se surpasser encore en 2015.

NOUS ACCOMPLISSONS AU MIEUX NOTRE MISSION.

Avant toute chose, la situation en 2014 se présente plutôt bien dans l'ensemble. Swissgrid a garanti pendant toute l'année l'exploitation du réseau, donc l'approvisionnement de la Suisse. Nous avons été épargnés par les caprices de la météo et ne déplorons aucun dommage important à l'origine d'interruptions notables.

Toutefois, notre tâche n'avait rien d'aisé: en raison de la lenteur des procédures d'autorisation, la situation du réseau n'a quasiment pas changé en 2014. Par conséquent, des interventions de dernière minute sont souvent nécessaires pour surmonter des situations critiques, surtout dans les régions qui souffrent de congestions structurelles, autour du lac de Genève ou dans le sud-est du pays par exemple. D'autant plus que la volatilité croissante des flux de charge rend la situation du système encore moins prévisible. Dans le même temps, la photovoltaïque a gagné en influence. Voilà pourquoi Swissgrid, le chaînon qui relie l'Italie à l'Allemagne, s'est trouvée confrontée à une situation encore jamais vue: la multiplication des flux nord-sud de plus de 2500 mégawatts.

Swissgrid a relevé et surmonté tous ces défis. Cette réussite confirme la qualité de notre travail et de notre préparation. Elle est aussi une assurance pour l'avenir.

NOUS ACQUÉRONS LES DERNIERS ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DE TRANSPORT ...

Swissgrid a remporté une grande victoire dès le début de l'année: elle a acquis les derniers éléments du réseau de transport et bouclé un volet important dans sa mission de consolidation du réseau. Au cours de l'année, le réseau à très haute tension a été entièrement inventorié et de lourds travaux ont été réalisés pour permettre l'externalisation de la maintenance en janvier 2015. Pour la première fois, un appel d'offres a été lancé et attribué à une société externe. Par ailleurs, Swissgrid s'est assurée du refinancement de cette consolidation.

Swissgrid contribue activement au paysage énergétique suisse et emploie beaucoup d'énergie pour progresser et assurer à l'avenir l'entretien et l'extension du réseau suisse à très haute tension; en toute sécurité, avec efficacité et dans le respect de l'environnement.

... ET ABAISSONS LES COÛTS EN 2014 AUSSI.

Depuis 2009, Swissgrid travaille activement à la base de coûts pour l'exploitation du réseau de transport suisse. Ces efforts ont été poursuivis avec succès en 2014. Depuis 2009, Swissgrid a en effet abaissé de CHF 466.1 millions (soit 41%) les coûts annuels de ses activités au sens de la LAPeI (charges d'approvisionnement, charges d'exploitation, amortissements). Et ce, malgré des frais supplémentaires occasionnés par des décisions de justice.



NOUS DÉVELOPPONS L'INFRASTRUCTURE ...

Côté infrastructure aussi, les bonnes nouvelles sont parvenues dès le début de l'année aussi: l'achèvement du gros œuvre du nouveau poste de couplage de la sous-station de Gösgen a été célébré le 16 janvier. Grâce à l'isolation au gaz, le nouveau poste de couplage sera beaucoup plus compact. Il occupera une surface cinq à six fois moins importante. La même technique réduira de 40 fois la surface occupée par le nouveau poste de couplage 220 kV de Laufenburg par rapport au poste de couplage en plein air actuellement en service. La fête du bouquet a eu lieu en novembre. Les deux bâtiments remplaceront des installations en service depuis près de 60 ans.

En août, les invités conviés à Rüthi (SG) ont assisté au premier coup de bêche sur le chantier de la nouvelle sous-station 220 kV. Celle-ci contribuera à améliorer la sécurité d'approvisionnement en Suisse orientale tout en optimisant l'interconnexion avec l'Autriche. La nouvelle installation entrera en service en 2016.

De même, la nouvelle sous-station Froloo a été achevée à Therwil (BL). L'inauguration et la journée portes ouvertes a eu lieu le 13 septembre en étroite coopération avec EBM et Alpiq. Près de 430 invités ont assisté à l'événement, qui a marqué l'achèvement de quatre ans de travaux. Ce projet de transformation est une réussite sur toute la ligne.

Ce n'est pourtant pas tout: il a été décidé dès le mois de juillet de remplacer la sous-station 220 kV à Avegno (TI), à l'entrée de la Valle Maggia. Cette installation aussi a plus de 60 ans et ne répond plus aux besoins actuels. La construction sera terminée fin 2017. Swissgrid a remis en octobre à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) l'étude de faisabilité exigée par le Tribunal fédéral pour la pose de câbles dans la région Binnegga-Binnachra-Hockmatta-Hofstatt sur un tronçon de la ligne de la vallée de Conches. Les deux autres tronçons de cette ligne sont déjà en phase de réalisation. Le court segment Bitsch/Massaboden-Termen était déjà terminé en novembre.

Le raccordement au réseau de la nouvelle centrale à accumulation par pompage Linth-Limmern d'Axpo est presque terminé. Tous les mâts ont été installés et les lignes tendues. La centrale pourra être mise en service en 2015. A Veytaux (VD), une véritable prouesse logistique a été accomplie avec la livraison en octobre de deux transformateurs 380/220 kV pour la nouvelle sous-station 380/220 kV. Le poste de couplage 220 kV est en service depuis 2013. L'inauguration du poste de couplage 380 kV est prévue pour 2015.

En raison de procédures en cours, Swissgrid n'a pas encore surmonté toutes les congestions du réseau ni comblé toutes les lacunes du réseau de transport. Les projets Nant de Drance ou Chamoson-Chippis, par exemple, ne sont toujours pas terminés. Mais partout dans le pays, Swissgrid a atteint les objectifs et franchi les étapes qu'elle s'était fixés dans de nombreux autres projets d'infrastructure. Nous sommes donc fiers du chemin parcouru l'année dernière et confiants pour l'année à venir.

Les vis de nos 12 000 pylônes électriques pèsent l'équivalent de 140 semi-remorques.



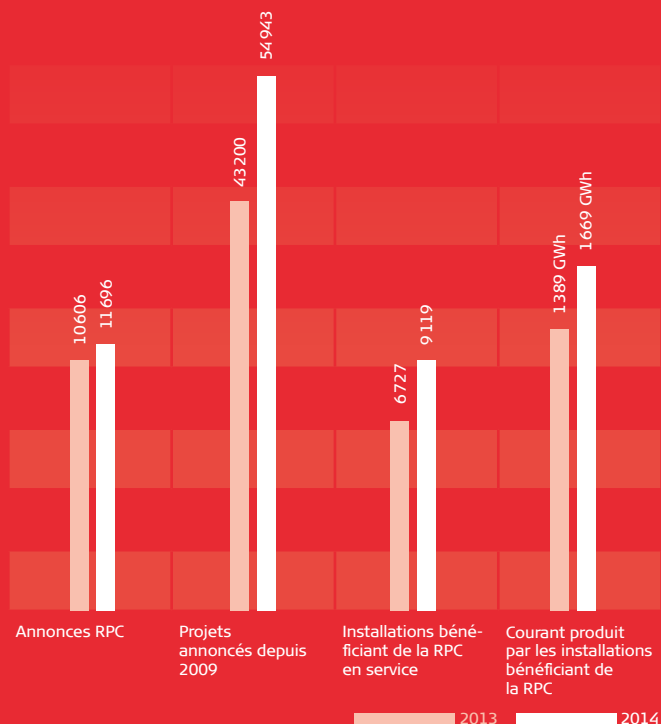
La RPC «explose» encore

Le grand intérêt suscité par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) s'est confirmé en 2014. Au cours de l'exercice écoulé, Swissgrid a reçu 11 696 dossiers d'annonces, soit 975 par mois en moyenne. Le chiffre a même atteint 1 326 en décembre.

Depuis la création de la RPC en 2009, 54 943 annonces ont été déposées et 14 369 dossiers acceptés. Les 9 119 installations de production mises en service depuis lors ont produit 1 669 GWh d'électricité renouvelable en 2014. 39 333 installations figuraient sur la liste d'attente à la fin de l'année.

La nouvelle procédure de «rétribution unique» des petites installations photovoltaïques décidée par le Parlement a été mise en place avec succès. Swissgrid avait déjà versé CHF 6.28 millions à la fin de l'année. D'autres versements pour un montant largement supérieur à CHF 100 millions sont prévus en 2015.

Depuis 2006, les producteurs d'électricité doivent fournir un document justifiant du type de production et de l'origine de l'électricité. Cette obligation facilite le négoce international d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et garantit la traçabilité totale du courant consommé par les clients finaux. 97,5% des producteurs suisses sont répertoriés dans la banque de données Swissgrid des garanties d'origine.



... ET ÉTENDONS NOTRE PRÉSENCE EN ROMANDIE.

Le nouveau site de Swissgrid à Prilly (VD) a ouvert ses portes en décembre 2014. Les bureaux de Vevey et de Lausanne ont été regroupés sur le nouveau site dans le courant de l'année. Le site de Prilly pilotera le réseau en Romandie, supervisera la gestion des installations pour la région et exécutera les projets de construction romands. Avec ce nouveau site, Swissgrid peut renforcer le dialogue et ses relations avec ses partenaires et les établissements d'enseignement supérieur de Romandie.

NOUS INVESTISSONS DANS LA FORMATION ...

Swissgrid a franchi la première grande étape de la construction de son «Training & Simulation Center» en juillet. Le projet avait démarré en avril et constituera une innovation importante dans la formation du personnel dans les postes de conduite et pour les exploitants de centrales électriques. Des simulations proches des conditions réelles permettent de s'exercer face à des situations d'urgence telles que des perturbations, des pannes ou des interruptions du réseau. Après avoir été installés et configurés en un temps record, les postes de travail sont désormais testés pendant six mois.

... ET RECHERCHONS LE CONTACT D'ÉGAL À ÉGAL.

Hormis les événements organisés dans le cadre du développement et de la maintenance de l'infrastructure, qui ont régulièrement attiré de nombreux intéressés, Swissgrid était également présente du 3 au 5 juin au parc des expositions de Zurich (Messe Zürich) à l'occasion des «Power-tage». Plus de 2000 experts du secteur suisse de l'énergie ont fait le déplacement et ont été témoins de la bonne prestation de Zurich.

Fait réjouissant, le grand public s'intéresse beaucoup à Swissgrid et à ses missions, ce qui se traduit par de nombreuses demandes de groupes et de visites à Laufenburg. Pour répondre au mieux à cet intérêt, Swissgrid organise chaque trimestre des soirées portes ouvertes intitulées «Meet Swissgrid».

MAIN DANS LA MAIN AVEC L'EUROPE.

Depuis 2012, Swissgrid couvre une partie non négligeable des besoins du pays en puissance de réglage primaire – 25 mégawatts – en lançant des appels d'offres sur le portail Internet www.regelleistung.net. Les quatre gestionnaires de réseaux de transport allemands 50Hertz, Amprion, TenneT et TransnetBW s'approvisionnent en puissance de réglage par le biais de cette plateforme depuis 2007. Plus récemment, depuis 2014, le Néerlandais TenneT TSO B.V. y a acquis 35 mégawatts, soit un bon tiers des besoins en électricité du pays. Ce regroupement progressif des marchés de la puissance de réglage primaire néerlandais, suisse et allemand améliore la coopération des TSO, réduit les coûts d'acquisition et accroît la sécurité d'approvisionnement.

NOUS ACCUEILLONS L'EUROPE DU SUD-EST À LAUFENBURG ...

Swissgrid n'est pas «seulement» la Société nationale pour l'exploitation du réseau de Suisse: elle assume aussi des fonctions importantes dans la coordination du réseau de transport continental européen au titre de «Coordination Center South». La région «South» regroupe la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse et les pays d'Europe du Sud-Est.

Le gestionnaire de réseau de transport turc TEIAS prépare actuellement le raccordement officiel au réseau continental européen. Ce raccordement de la Turquie à la zone de desserte synchrone de l'Europe permettra d'étendre la région «South» au-delà du Bosphore. Dans le cadre des préparatifs, une délégation de TEIAS a rendu visite à divers exploitants de réseau. Elle a aussi été reçue à Laufenburg.

Cette délégation est l'une des nombreuses accueillies l'année dernière par Swissgrid au titre de centre de compétences. Chacune de ces visites a confirmé que Swissgrid est un grand gestionnaire de réseau de transport reconnu et estimé en Europe et que son travail sert d'exemple.

La compliance aussi se porte bien

En matière de compliance aussi, le dernier exercice a été un bon cru pour Swissgrid. Les projets du service Compliance ont été exécutés. L'un d'eux consistait à intégrer les risques de compliance dans la gestion des risques de toute l'entreprise. De plus, le corpus de directives a été étendu et une bibliothèque électronique qui réunira les documents importants pour la compliance est en cours de création.

Les exigences de compliance ont été communiquées avec succès dans le cadre de diverses sessions de formation en classe et d'une formation en ligne dispensée dans toute l'entreprise. L'exercice passé, il s'agissait avant tout de former les cadres à intégrer la compliance dans leurs fonctions de direction. Les cadres ont un rôle de multiplicateurs, c'est-à-dire qu'ils s'assurent de la diffusion cohérente des informations dans toute l'entreprise.

La confiance dans la neutralité des contrôles exécutés par le service Compliance est grande. Les collaborateurs s'adressent à lui lorsqu'ils souhaitent rapporter des entorses aux règles. Preuve en est le grand nombre de requêtes qu'il a reçues en 2014. Compliance a été interrogé au moins une fois par semaine par des collaborateurs sur les conditions d'achat et d'acceptation d'invitations ou de cadeaux. Des contrôles ont permis de vérifier de manière adéquate les soupçons d'infraction formulés par des collaborateurs. Compliance, dans sa fonction de prestataire de services interne, garantit le respect des exigences juridiques au moyen de règles claires.



... ET ÉTENDONS NOTRE RÔLE DANS TOUTE L'EUROPE.

Le développement intégral, innovant et durable des réseaux dans toute l'Europe est l'une des priorités de Swissgrid. C'est pourquoi elle est aussi au premier plan lorsqu'il s'agit de préparer l'avenir électrique de l'Europe. Preuve en est par exemple l'élection d'Andreas John et de Nisheeth Singh à la tête de groupes directeurs du Comité d'exploitation des systèmes du REGRT-E ou encore la nomination de Jörg Spicker au comité directeur de la Renewables Grid Initiative (RGI). Cette association, qui réunit des exploitants de réseaux de transport, des ONG et des représentants des milieux scientifiques, a pour objet de garantir le développement efficace, durable et socialement acceptable de l'infrastructure de réseau européenne.

Après plusieurs années d'adhésion, Swissgrid a décidé de s'engager davantage dans la définition de bonnes pratiques à adopter par les TSO et les ONG. A l'heure actuelle, la priorité est accordée à l'interaction avec les parties prenantes dans les procédures de planification et d'autorisation menées dans le cadre des projets d'extension de réseau. Mais la discussion sur les nouveaux rôles et répartitions des tâches qui découleront de la transformation du système électrique passera bientôt au premier plan.

Swissgrid estime que la coopération étroite avec les ONG, leur implication précoce et un dialogue d'une franchise absolue sont essentiels pour assurer le développement des réseaux en fonction des besoins. Pour cette raison, l'engagement de Jörg Spicker est une avancée importante et juste.

NOUS SOMMES PRÊTS**POUR LE «COUPLAGE DES MARCHÉS».**

Swissgrid est prête pour le «couplage des marchés», le couplage de la Suisse au marché intérieur européen de l'électricité. Elle a beaucoup travaillé dans le cadre de quatre sous-projets pour préparer le terrain. Mais la Suisse ne peut participer au «couplage des marchés» pour le moment. L'UE et la Suisse n'ont pas encore surmonté leurs différends, qui empêchent la conclusion d'un accord sur l'électricité. Elles doivent d'abord trouver un terrain d'entente. Tous les acteurs impliqués reconnaissent toutefois que le marché intérieur de l'électricité n'apportera que des avantages, tant pour l'Europe que pour la Suisse. Il faut donc s'attendre à ce que les deux partenaires fournissent encore de gros efforts pour trouver un accord.

NOUS SOMMES PARMIS LES MEILLEURS.

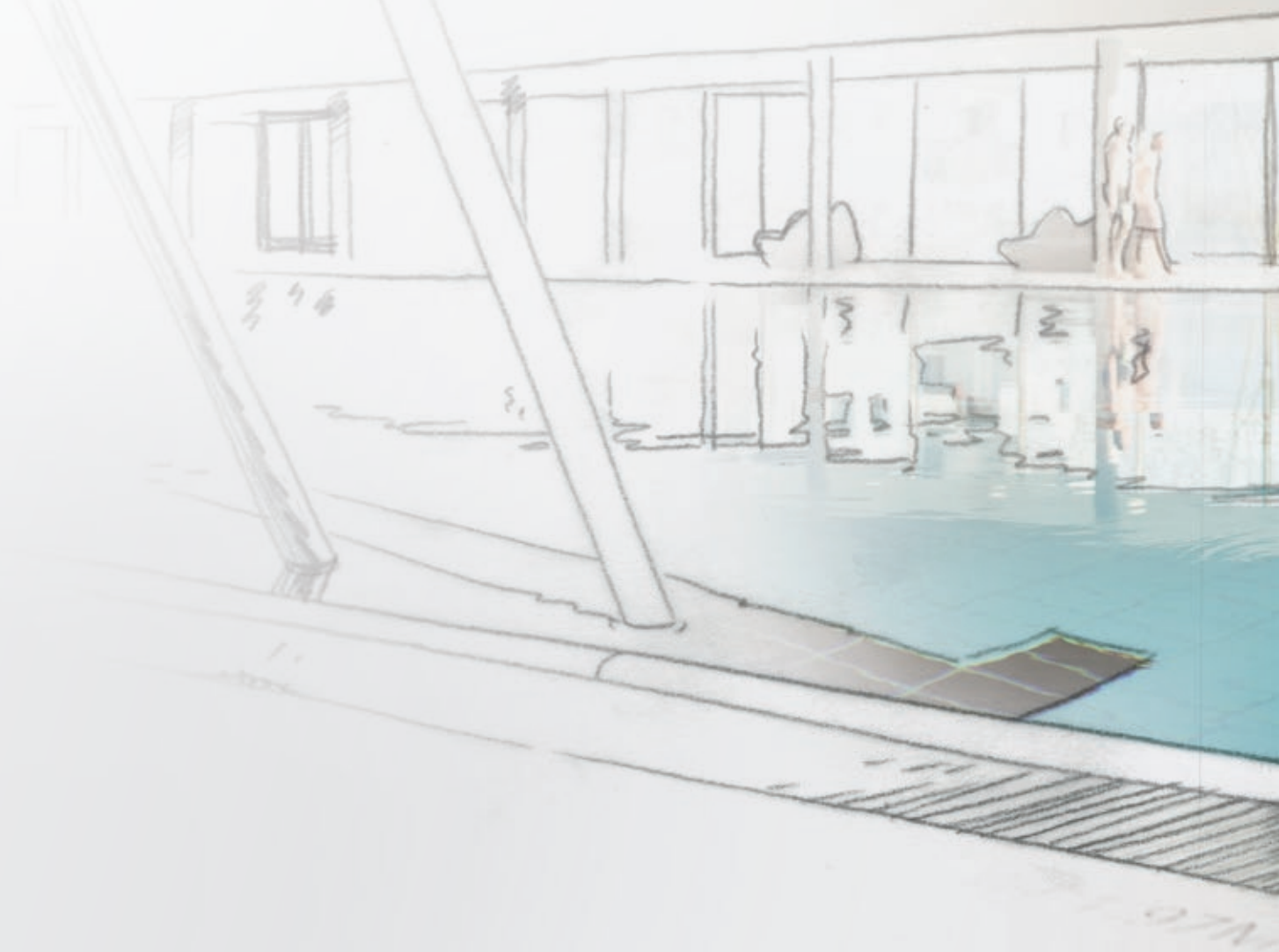
Les collaborateurs de Swissgrid ont accompli un excellent travail sur tous les fronts. C'est grâce à eux que Swissgrid évolue dans la bonne direction, comme elle l'avait prévue. Mais on n'obtient rien sans rien: les collaborateurs ne sont qu'aussi bons que les possibilités qui leur sont offertes. Sur ce terrain, Swissgrid fait très bonne figure: elle comptait encore parmi les 100 meilleurs employeurs de Suisse en 2014, selon l'enquête annuelle réalisée par la société de conseil Universum. Cette distinction prouve que Swissgrid propose des emplois modernes dans un secteur attrayant et occupe une position avantageuse dans la compétition que se livrent les entreprises du secteur pour recruter les meilleurs spécialistes. Continuons ainsi!

Nos lignes à très haute tension pourraient faire 25 fois le tour du lac de Constance.



« Chaque fois que je viens nager ici,
je me dis que cette piscine
n'existerait pas sans mon travail.
Je suis Swissgrid et j'en suis fier. »

*Michele Mastroianni
Contract Manager Grid Operations et nageur*





RAPPORT FINANCIER

COMPTES ANNUELS SWISS GAAP RPC

- 22 Commentaire sur la situation financière
- 25 Compte de résultat
- 26 Bilan
- 28 Tableau de financement
- 29 Evolution des fonds propres
- 30 Annexe
- 70 Rapport de l'auditeur

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

- 73 Compte de résultat
- 74 Bilan
- 76 Annexe
- 83 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 84 Rapport de l'organe de révision

Commentaire sur la situation financière

Contrairement à l'exercice précédent, les comptes annuels 2014 de Swissgrid ne comportent aucun événement exceptionnel comme ce fut encore le cas en 2013, par exemple, suite au transfert du réseau de transport suisse ou à la rétrocession des coûts résiduels des prestations de service système (PSS) facturés aux centrales électriques en 2009 et 2010.

Les ratios financiers présentés dans le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement et l'évolution des fonds propres reflètent la consolidation et l'optimisation des activités en 2014. En font partie, hormis l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport, les travaux divers exécutés dans les projets de réseau et d'entreprise ainsi que les efforts constants consentis pour flexibiliser et réduire encore davantage les coûts d'acquisition et d'exploitation.

CHARGES D'APPROVISIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

À CHF 691,8 millions, les charges d'approvisionnement et d'exploitation sont dans l'ensemble nettement inférieures aux CHF 749,9 millions de l'exercice précédent. Les charges d'approvisionnement attribuables à l'utilisation du réseau ont en revanche grimpé à CHF 95,8 millions (exercice précédent: CHF 19,0 millions). Cette hausse s'explique notamment par l'indemnisation tardive de la hausse des coûts de réseau de l'EWZ et des installations du réseau de transport acquises au début de 2014.

Les coûts d'acquisition attribuables à la mise en réserve de l'énergie de réglage par les centrales électriques (prestations de service système générales) ont pu être réduits à CHF 178,9 millions au cours de l'exercice sous revue grâce au lancement d'appels d'offres combinés pour les puissances de réglage secondaire et tertiaire ainsi qu'à l'optimisation de la quantité d'acquisition qui en résulte. Les coûts ont donc baissé de CHF 101,5 millions en un an. Les moindres niveaux de remplissage et la multiplication des mises en arrêt de centrales électriques en avril 2013, qui ont provoqué une hausse anormalement forte des prix, y ont aussi contribué. Les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de service système individuelles (pertes de transport et énergie réactive) ont reculé de CHF -4,6 millions à CHF 84,6 millions.

Les coûts d'exploitation sont en baisse à CHF 231,0 millions (exercice précédent: CHF 246,9 millions). Précisons que les charges de personnel de l'exercice précédent avaient gonflé sous l'effet d'un apport unique rendu nécessaire par le changement de primauté opéré le 1er avril 2013 dans l'institution de prévoyance (CHF 19,1 millions). Le poste «Matériel et prestations de tiers» et les autres charges d'exploitation affichent une légère baisse de CHF -2,6 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent CHF 104,7 millions, soit moins que les CHF 115,2 millions de l'exercice précédent. Le montant de l'exercice précédent comportait d'une part un effet unique résultant de l'harmonisation des durées d'utilisation des réseaux de transport acquis et d'autre part l'amortissement résiduel des règles techniques.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

La hausse considérable du chiffre d'affaires net de CHF 633,1 millions en un an s'explique par la rétrocession en 2013 des coûts résiduels des PSS facturés aux centrales électriques en 2009 et 2010 (manque à gagner de CHF 360,2 millions) et par les hausses de tarifs opérées en 2014, en particulier la majoration pour rétrocession incluse dans le tarif «Prestations de services système générales» (CHF 168,9 millions).

Les différences nettes de couverture (déficits cumulés moins excédents cumulés) ont pu être légèrement réduites (CHF -8,0 millions) au cours de l'exercice sous revue. Les effets sont néanmoins très disparates à l'intérieur des segments. À titre d'exemple, les déficits sont en baisse de CHF 171,9 millions dans les prestations de service système générales sous l'effet de la majoration pour rétrocession alors qu'ils sont en hausse de CHF 123,9 millions dans le segment «Utilisation du réseau», en raison notamment des nouvelles indemnités ordonnées par l'ElCom au cours de l'exercice sous revue pour compenser la hausse des coûts de réseau à la charge des anciens propriétaires du réseau.

EBIT, PRODUIT FINANCIER ET RÉSULTAT DE L'ENTREPRISE

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond à la valeur des biens investis nécessaires à l'exploitation (Regulated Asset Base/RAB) multipliée par le coût moyen pondéré du capital (WACC) et augmentée de l'impôt sur les bénéfices.

D'un montant de CHF 141,4 millions, l'EBIT est légèrement supérieur à son niveau de l'exercice précédent (CHF 137,1 millions). Il en va de même pour les charges financières, à CHF 41,0 millions contre CHF 38,2 millions un an auparavant.

En revanche, le résultat de l'entreprise est, à CHF 80,5 millions, nettement supérieur au chiffre de 2013 (CHF 50,6 millions), lequel avait été grevé de CHF 37,5 millions d'impôts latents à porter dans les comptes cette année-là. Les impôts latents compensent les différences d'évaluation entre les valeurs fiscales et les valeurs de transaction des sociétés d'exploitation du réseau. En 2014, les engagements fiscaux latents ont reculé de CHF -0,5 million.

BILAN ET ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) est en légère baisse sur un an (CHF -6,4 millions) à CHF 2,671 milliards. Les immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de CHF -15,2 millions car les investissements dans le réseau ont pu être entièrement compensés par les revenus tirés des congestions du réseau et les autres investissements n'ont pas compensé les amortissements. La dotation en fonds propres a pu être accrue davantage par le résultat 2014 de l'entreprise et l'acquisition d'autres éléments du réseau de transport, et plus précisément par la prestation de compensation sous forme de 30% des actions Swissgrid.

Le flux de trésorerie disponible d'un montant de CHF 61,0 millions (2013: négatif à CHF -341,7 millions) a permis de réduire les dettes financières à court terme de CHF -40,0 millions, baisse qui renforce à son tour le ratio de fonds propres. Le ratio de fonds propres corrigé des postes du bilan détenus à titre fiduciaire et inclusion faite des différences nettes de couverture se situe à 28,8% au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013: 25,5%).

PERSPECTIVES

Suite à l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au début de l'année en cours, l'actif immobilisé nécessaire à l'exploitation augmente une nouvelle fois fortement en 2015, ce qui a un effet positif sur l'EBIT. Les coûts qui influent sur les tarifs ont été maintenus pour 2015 au niveau de l'exercice précédent dans tous les segments. Cela a été possible notamment car les revenus des congestions du réseau en 2014 ont été entièrement réservés à la couverture des coûts imputables du réseau de transport. Le total des produits d'exploitation va néanmoins probablement augmenter en 2015 en raison d'indemnités tardives qui devraient être versées aux anciens propriétaires du réseau de transport pour compenser la hausse des coûts de réseau.

Swissgrid dispose encore des revenus des congestions du réseau encaissés en 2013 pour financer les investissements dans l'infrastructure de réseau. Les investissements au-delà de ce montant viendront augmenter les immobilisations corporelles. Précisons que ces dépenses peuvent être financées par le flux de trésorerie des activités d'exploitation.

L'incertitude demeure quant à la fixation de la valeur de transaction définitive des éléments du réseau de transport transférés en 2013, 2014 et 2015 ainsi qu'à la fixation des immobilisations réglementaires correspondantes.

Luca Baroni
CFO

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2014	2013
Chiffre d'affaires net	4, 5	812,0	178,9
Autre produit d'exploitation	4, 6	17,3	16,1
Variation des différences de couverture	4, 15	-8,0	685,0
Prestations propres à l'actif		11,9	7,0
Total des produits d'exploitation		833,2	887,0
Charge d'approvisionnement	4, 5	356,1	384,5
Marge brute		477,1	502,5
Matériel et prestations de tiers	7	121,6	123,2
Charge de personnel	8	87,9	101,2
Autres charges d'exploitation	9	21,5	22,5
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		246,1	255,6
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	81,3	84,7
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	23,4	30,5
Dépréciations	13	-	3,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	141,4	137,1
Produits financiers	10	-	2,5
Charges financières	11	41,0	38,2
Résultat avant impôts		100,4	101,4
Impôts sur les bénéfices	12	19,9	50,8
Résultat de l'entreprise		80,5	50,6

Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles	13	1 671,2	1 691,5
Immobilisations incorporelles	13	236,8	231,7
Immobilisations financières	14	4,8	4,3
Déficits à long terme	15	438,8	400,2
Actif immobilisé		2 351,6	2 327,7
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	290,7	294,8
Déficits à court terme	15	85,4	147,5
Stocks		1,7	1,7
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	163,8	114,2
Autres créances	18	3,4	7,9
Comptes de régularisation actifs	19	54,4	49,8
Liquidités		10,8	28,7
Actif circulant		610,2	644,6
Actif		2 961,8	2 972,3

Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capital-actions		276,4	271,2
Réserves de capitaux		329,6	322,1
Réserves de bénéfice		158,3	77,8
Fonds propres		764,3	671,1
Remboursement conditionnel du prix d'achat	21	-	7,5
Engagements financiers à long terme	20	1 426,2	1 420,8
Provisions à long terme	22	39,4	41,0
Excédents à long terme	15	10,6	26,1
Fonds de tiers à long terme		1 476,2	1 487,9
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	290,7	294,8
Engagements financiers à court terme	20	228,1	243,6
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	87,8	80,5
Autres engagements	24	7,1	4,5
Comptes de régularisation passifs	25	92,7	168,9
Provisions à court terme	22	4,9	3,5
Excédents à court terme	15	10,0	10,0
Fonds de tiers à court terme		721,3	805,8
Fonds de tiers		2 197,5	2 293,7
Passif		2 961,8	2 972,3

Tableau de financement

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2014	2013
Résultat de l'entreprise		80,5	50,6
Charges financières	11	41,0	38,2
Produits financiers	10	-	-2,5
Impôts sur les bénéfices courants	12	20,4	13,3
Amortissements	13	104,6	114,4
Dépréciations	13	-	3,3
Pertes résultant de sorties d'actif immobilisé	13	0,1	0,8
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	14	-0,3	-
Variation des provisions	22	-0,2	42,5
Variation des stocks		-	0,3
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-49,6	64,2
Variation des autres créances		4,5	-4,3
Variation des comptes de régularisation actifs		-4,6	5,7
Variation des différences de couverture	4, 15	8,0	-685,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		7,3	33,6
Variation des autres engagements à court terme		2,6	-0,9
Variation des comptes de régularisation passifs		-83,2	71,7
Intérêts encaissés		-	0,1
Impôts payés		-15,8	-4,6
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		115,3	-258,6
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-137,4	-79,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		118,7	40,5
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-18,7	-39,3
Investissements dans des immobilisations incorporelles	13	-35,4	-40,3
Investissements dans des immobilisations financières		-0,2	-3,9
Désinvestissements d'immobilisations financières		-	0,4
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-54,3	-83,1
Variation des engagements financiers à court terme		-40,0	240,0
Souscription d'emprunts à long terme		-	700,0
Variation des engagements financiers à long terme		-	-587,1
Intérêts payés		-38,8	-29,6
Dividendes versés		-	-0,6
Coûts de transaction des capitaux propres		-0,1	-0,3
Flux de trésorerie des activités de financement		-78,9	322,4
Variation des liquidités		-17,9	-19,3
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		28,7	48,0
Liquidités à la fin de l'exercice		10,8	28,7
Variation des liquidités		-17,9	-19,3

Activités d'investissement et de financement sans répercussions sur la trésorerie: les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 42,7 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts (voir note 13).

Evolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
Etat au 31.12.2012	15,0	1,1	28,3	44,4
Affectation	-	0,5	-0,5	-
Versement de dividendes	-	-	-0,6	-0,6
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	256,2	320,5	-	576,7
Résultat de l'entreprise 2013	-	-	50,6	50,6
Etat au 31.12.2013	271,2	322,1	77,8	671,1
Affectation	-	-	-	-
Versement de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	5,2	7,5	-	12,7
Résultat de l'entreprise 2014	-	-	80,5	80,5
Etat au 31.12.2014	276,4	329,6	158,3	764,3

Le capital-actions se compose de 276 350 637 actions nominatives (exercice précédent: 271 170 385) entièrement libérées d'une valeur nominale unitaire de CHF 1,00.

Au 31 décembre 2014, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 129 364 956, divisé en 129 364 956 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1,00 (exercice précédent: CHF 123 810 064 répartis en 123 810 064 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1,00).

Augmentation du capital par apports en nature

Le capital-actions a été relevé de CHF 4,6 millions pour financer l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport le 6 janvier 2014. Le prix d'émission s'élevait à CHF 10,4 millions.

Augmentation avec le capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel d'un montant de CHF 130 millions a été inscrite au registre du commerce le 6 janvier 2014. Le capital conditionnel a été constitué pour permettre aux créanciers de prêts convertibles d'exercer les droits de conversion qui leur ont été accordés. Du 27 octobre au 5 novembre 2014, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour opérer des augmentations de capital d'une valeur nominale de CHF 0,6 million («réévaluation 1»). Le prix d'émission s'élevait à CHF 2,4 millions.

Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,1 million) au titre de réduction des réserves de capital.

Annexe

1. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels 2014 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les règles relatives à la présentation des comptes ont été appliquées sans modification par rapport à l'exercice précédent.

CONVERSION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les actifs et passifs monétaires présentés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

TABLEAU DE FINANCEMENT

La position « Liquidités » sert de base à l'établissement du tableau de financement. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Concernant les activités visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la prestation se base principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement au niveau du réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau de transport aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles que six semaines au plus tôt après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

ACTIVITÉS VISÉES PAR LA LAPEI

Différences de couverture (excédents et déficits): En application de l'art. 14 LAPEI, les coûts attribuables à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits, c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus.

EBIT selon la LAPEI: Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LAPEI figure à l'art. 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation se composent donc de l'actif circulant net et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Jusqu'en 2013, le coût moyen pondéré du capital (WACC) correspondait au rendement moyen des obligations de la Confédération à dix ans augmenté d'une indemnité de risque. Le WACC avait été fixé par les autorités à 3,83% pour 2013. Depuis l'exercice 2014, la méthode de calcul du WACC repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital (WACC) selon le Capital Asset Pricing Model (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2014, calculé pour la première fois selon cette nouvelle méthode de calcul, s'élève à 4,70%.

L'imputation tarifaire des frais d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, si la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou si un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et qui sont uniquement utilisées en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de transformation: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

DÉPRÉCIATIONS

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION/IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN DÉVELOPPEMENT

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimoniales commence lorsqu'elles sont achevées ou opérationnelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations contrôlées par Swissgrid, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels ainsi que des participations qui représentent moins de 20 % du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

STOCKS

Le poste « Stocks » comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

LIQUIDITÉS

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

OBLIGATIONS

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est comptabilisée. Sinon, ils sont présentés dans l'annexe.

INTÉRÊTS SUR LES FONDS DE TIERS

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier suivant leur 17e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1er janvier suivant leur 24e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

TRANSACTIONS AVEC DES PROCHES

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (p. ex. représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches.

Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

IMPÔTS

Les impôts sur les bénéfices courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur les bénéfices.

2. INCERTITUDES LIÉES AUX ESTIMATIONS

La présentation des comptes nécessite des calculs provisoires ainsi que la prise en compte d'hypothèses, qui peuvent influencer dans une large mesure les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des valeurs patrimoniales et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture contiennent notamment diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre des ajustements significatifs nécessaires. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

3. PROCÉDURES JURIDIQUES

Le tableau ci-après présente les décisions et les procédures contre lesquelles Swissgrid a déposé un recours ou dans lesquelles Swissgrid est une partie directement impliquée. Le tableau ne rend pas compte des recours déposés par des tiers contre ces décisions et procédures de l'EiCom (et d'autres décisions et procédures de l'EiCom) qui sont pendants auprès des tribunaux. Les conséquences financières des recours de tiers sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact sur le résultat de Swissgrid car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

	Décisions/procédures de l'EiCom	Date	31.12.2014*	31.12.2013*
1	Décision concernant l'approbation des coûts PSS 2009	14.04.2011	h	a
2	Décision sur les coûts et les tarifs 2011 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de service système	11.11.2010	h	g
3	Procédure relative aux différences de couverture 2011	05.02.2013	a	a
4	Procédure relative aux différences de couverture 2012	18.06.2013	a	a
5	Procédure relative aux différences de couverture 2013	-	a	a
6	Procédure relative aux différences de couverture 2014	-	a	a

* Ces lettres indiquent l'état des litiges juridiques, précisé dans le tableau ci-après:

Lettre	Etapas de la procédure/voie d'instance
a	Ouverture de la procédure annulée ou en attente
b	Ouverture de la procédure par l'EiCom
c	Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
d	Notification de la décision de l'EiCom
e	Recours déposé auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF)
f	Arrêt rendu par le Tribunal administratif fédéral
g	Recours déposé auprès du Tribunal fédéral (TF)
h	Suspension exécutoire de la procédure

NOTES SUR LES PROCÉDURES

N°1 (2009): Dans son courrier final du 12 décembre 2014, l'EiCom a déclaré imputable la totalité des coûts déclarés par Swissgrid pour l'année tarifaire 2009. Cette décision écarte pour Swissgrid le risque de non-imputabilité des coûts d'exploitation 2009 à hauteur de CHF 1,2 million.

N°2 et 3 (2011): Swissgrid a déposé un recours auprès du TAF contre la décision sur les tarifs 2011. Dans son jugement rendu le 19 septembre 2013, le TAF a approuvé le recours à la majorité mais n'a pas reconnu tous les coûts budgétés. Swissgrid et l'EiCom ont alors toutes deux déposé un recours auprès du TAF. Dans son arrêt du 19 juillet 2014, le TF a rejeté les recours déposés par Swissgrid et l'EiCom.

Le 5 février 2013, l'EiCom a ouvert une procédure ex-post pour examiner les différences de couverture 2011. La procédure a été suspendue jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires 2009 à 2012. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture était décidée, Swissgrid serait contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2011 dépassent de CHF 7,2 millions la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour 2010.

N°4 (2012): Par ailleurs, l'EiCom a ouvert le 18 juin 2013 une procédure concernant les différences de couverture 2012, avant de la suspendre jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires 2009 à 2012 et de la procédure concernant les différences de couverture 2011. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture était décidée, Swissgrid serait là encore contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2012 dépassent de CHF 11,4 millions la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour 2010.

N°5 et 6 (2013 et 2014): Si l'EiCom décide de réduire les coûts compris dans les différences de couverture dans le cadre des procédures non encore engagées concernant les différences de couverture 2013 et 2014, Swissgrid serait là encore contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2013 et 2014 dépassent respectivement de CHF 23,7 millions et CHF 48,7 millions la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour 2010.

En outre, l'EiCom avait interdit l'année précédente l'imputation de manques à gagner ITC aux détenteurs de contrats LTC dans sa décision concernant l'obligation de supporter les frais liés aux manques à gagner ITC. Swissgrid avait donc contre-passé tous les mouvements avec les détenteurs de contrats LTC et réévalué les créances en souffrance au cours de l'exercice précédent. Swissgrid a inclus les contre-passations et corrections de valeur pour un montant total de CHF 42,7 millions dans les différences de couverture 2013. Néanmoins, l'EiCom n'a pas abordé la question de l'imputation tarifaire dans la décision évoquée. Si l'EiCom opte pour la non-imputation, Swissgrid déposera un recours.

Bilan des procédures 1 à 6: Swissgrid estime le risque cumulé pour les coûts non imputables au 31 décembre 2014 à CHF 133,7 millions (CHF 7,2 millions pour 2011, CHF 11,4 millions pour 2012, CHF 66,4 millions pour 2013 et CHF 48,7 millions pour 2014). L'année précédente, le risque cumulé était chiffré à CHF 43,5 millions au 31 décembre 2013.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont de l'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2014 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les frais d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2016 dans le cadre des procédures en cours évoquées plus haut. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les frais qu'a fait valoir Swissgrid ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2016. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 133,7 millions, la situation de Swissgrid en matière de fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital opérée dans le cadre de la reprise du réseau de transport en 2013 et 2014.

4. RAPPORT SECTORIEL

RAPPORT SECTORIEL 2014

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	812,0	370,2	381,6	35,1
Autre produit d'exploitation	17,3	-	-	-
Différences de couverture	-8,0	123,9	-171,9	15,5
Total des produits d'exploitation	821,3	494,1	209,7	50,6
Charge d'approvisionnement	-356,1	-95,8	-178,9	-46,4
Marge brute	465,2	398,3	30,8	4,2
Charges d'exploitation	-219,1	-177,8	-13,9	-3,0
Amortissements et dépréciations	-104,7	-98,6	-2,5	-0,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	141,4	121,9	14,4	0,7

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation. Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; autrement, il s'agit de déficits.

VARIATION DES DIFFÉRENCES DE COUVERTURE PAR SEGMENT

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	812,0	370,2	381,6	35,1
Autre produit d'exploitation	17,3	-	-	-
Charge d'approvisionnement	-356,1	-95,8	-178,9	-46,4
Charges d'exploitation	-219,1	-177,8	-13,9	-3,0
Amortissements et dépréciations	-104,7	-98,6	-2,5	-0,5
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-141,4	-121,9	-14,4	-0,7
Différences de couverture	8,0	-123,9	171,9	-15,5

Différences de couverture: les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

RAPPORT SECTORIEL 2013

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
28,3	-	-3,2	812,0	-
-	-	-	-	17,3
13,8	10,7	-	-8,0	-
42,1	10,7	-3,2	804,0	17,3
-38,2	-	3,2	-356,1	-
3,9	10,7	-	447,9	17,3
-1,4	-7,6	-	-203,7	-15,4
-0,3	-1,1	-	-103,0	-1,7
2,2	2,0	-	141,2	0,2

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
28,3	-	-3,2	812,0	-
-	-	-	-	17,3
-38,2	-	3,2	-356,1	-
-1,4	-7,6	-	-203,7	-15,4
-0,3	-1,1	-	-103,0	-1,7
-2,2	-2,0	-	-141,2	-0,2
-13,8	-10,7	-	8,0	-

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	178,9	287,2	-138,8	21,2
Autre produit d'exploitation	16,1	0,3	-	-
Différences de couverture	685,0	157,4	452,7	37,8
Total des produits d'exploitation	880,0	444,9	313,9	59,0
Charge d'approvisionnement	-384,5	-19,0	-280,4	-54,6
Marge brute	495,5	425,9	33,5	4,4
Charges d'exploitation	-239,9	-193,2	-19,4	-2,7
Amortissements et dépréciations	-118,5	-108,3	-4,4	-0,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	137,1	124,4	9,7	1,2

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation. Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; autrement, il s'agit de déficits.

VARIATION DES DIFFÉRENCES DE COUVERTURE PAR SEGMENT

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	178,9	287,2	-138,8	21,2
Autre produit d'exploitation	16,1	0,3	-	-
Charge d'approvisionnement	-384,5	-19,0	-280,4	-54,6
Charges d'exploitation	-239,9	-193,2	-19,4	-2,7
Amortissements et dépréciations	-118,5	-108,3	-4,4	-0,5
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-137,1	-124,4	-9,7	-1,2
Différences de couverture	-685,0	-157,4	-452,7	-37,8

Différences de couverture: les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents ; sinon il s'agit de déficits.

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
26,9	-13,5	-4,1	178,9	-
-	-	-	0,3	15,8
11,1	26,0	-	685,0	-
38,0	12,5	-4,1	864,2	15,8
-34,6	-	4,1	-384,5	-
3,4	12,5	-	479,7	15,8
-1,9	-9,6	-	-226,8	-13,1
-0,3	-2,5	-	-116,0	-2,5
1,2	0,4	-	136,9	0,2

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
26,9	-13,5	-4,1	178,9	-
-	-	-	0,3	15,8
-34,6	-	4,1	-384,5	-
-1,9	-9,6	-	-226,8	-13,1
-0,3	-2,5	-	-116,0	-2,5
-1,2	-0,4	-	-136,9	-0,2
-11,1	-26,0	-	-685,0	-

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LApEI correspond aux coûts de capital plus les impôts sur les biens investis nécessaires à l'exploitation par segment (voir note 1). Les postes de produits et charges à attribuer aux cinq segments d'activités visées par la LApEI sont présentés dans la note 5.

Utilisation du réseau: Le segment «Utilisation du réseau» est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment «Pertes de transport». À l'instar de l'année précédente, les recettes de la vente aux enchères de capacités limitées de congestion aux frontières nationales n'ont aucunement servi à diminuer les coûts de réseau en 2014.

La hausse des tarifs d'utilisation de réseau en 2014 et la croissance de la part des revenus ITC depuis l'exercice 2014 ont conduit à une forte augmentation du chiffre d'affaires net de l'année sous revue.

Les coûts d'acquisition ont fortement progressé en raison des indemnités des frais d'exploitation et de capital versées à ewz Übertragungsnetz AG pour les années 2009 à 2012 sur une décision prise par l'ECom pendant l'année sous revue, mais également sous l'effet d'autres rétributions tardives versées aux anciens propriétaires du réseau.

Pour l'exercice sous revue, il en résulte un découvert de CHF 123,9 millions dans le segment «Utilisation du réseau» (exercice précédent: déficit de CHF 157,4 millions).

Prestations de services système générales/énergie d'ajustement: Le principal poste de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve de capacités des centrales pour équilibrer consommation et approvisionnement énergétiques. La forte diminution des coûts de mise en réserve par rapport à l'année précédente tient à la mise en place de l'appel d'offres combiné pour les puissances de réglage secondaire et tertiaire, à l'optimisation de la quantité d'acquisition qui en résulte ainsi qu'au montant exceptionnellement élevé des coûts d'acquisition en avril 2013. Par ailleurs, les coûts de maintien de la tension sont entièrement attribués au segment «Energie réactive» pour l'exercice en question.

Font en outre partie de ce segment les charges et revenus relatifs à la puissance de réglage et à l'énergie d'ajustement, qui s'influencent mutuellement. De même, les charges de démarrage autonome/marche en îlotage ainsi que les charges et produits résultant de l'échange involontaire avec les zones de réglage limitrophes sont également enregistrés dans ce compte. Enfin, les coûts remboursés aux producteurs pour le renforcement du réseau font aussi partie de ce segment.

La charge pour les prestations de services système générales (PSS) est principalement financée par les recettes de tarif. Le tarif général 2014 des PSS comprend la majoration pour rétrocession justifiée par le remboursement total des coûts résiduels des PSS aux exploitants de centrales électriques ordonnée l'année précédente par l'ElCom. Il en résulte un chiffre d'affaires net élevé.

Grâce à ces effets positifs, les déficits enregistrés par le segment «PSS générales/énergie d'ajustement» ont reculé de CHF 171,9 millions net au cours de l'année sous revue (exercice précédent: déficit de CHF 452,7 millions).

Pertes de transport (prestations de service système individuelles): Dans ce segment sont indiqués les charges et produits attribuables aux pertes de transport dans le réseau de transport. Hormis les recettes de tarif, une partie des revenus ITC est créditée à ce segment (voir les notes concernant le segment «Utilisation du réseau» à la page 44). L'énergie utilisée pour compenser les pertes de transport est obtenue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres. Le segment présente un déficit de CHF 15,5 millions (exercice précédent : déficit de CHF 37,8 millions) sur l'exercice, en raison notamment de la diminution de la part des revenus ITC.

Energie réactive (prestations de service système individuelles): La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. Les charges d'approvisionnement sont couvertes d'une part par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif des PSS générales. Dorénavant, toutes les charges et tous les produits attribuables au maintien de la tension sont affectés à ce segment, ce qui explique la hausse du chiffre d'affaires net et des coûts d'acquisition.

En raison de la hausse démesurée des coûts d'acquisition par rapport au chiffre d'affaires net, il résulte un déficit de CHF 13,8 millions (contre un déficit de CHF 11,1 millions l'exercice précédent) sur l'exercice.

Groupes-bilan: Les tarifs des groupes-bilan avaient été imputés pour la première fois en 2012 sur décision de l'ElCom. Dans son courrier du 17 décembre 2013, l'ElCom avait enjoint Swissgrid d'annuler les tarifs jusqu'alors facturés et de rembourser les montants déjà versés, intérêts moratoires compris, et de ne plus prélever le tarif des groupes-bilan à compter du 1er janvier 2014.

Swissgrid a suivi les instructions de l'ElCom. En toute logique, elle n'a plus affecté à ce segment que les coûts d'exploitation proportionnels pour l'exercice sous revue, d'où un déficit de CHF 10,7 millions (exercice précédent: déficit de CHF 26,0 millions).

Swissgrid pourra inclure à l'avenir ces coûts dans le tarif des PSS générales.

5. CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET CHARGES D'APPROVISIONNEMENT SELON LA LAPEI

mio CHF	Segment	2014	2013
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	357,1	299,8
Revenus ITC nets	A/C	17,5	23,2
Revenus des détenteurs de contrats LTC	A/C	0,3	-42,7
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	-	-
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	361,3	160,6
dont revenus ordinaires		347,1	179,3
dont résultant des corrections pour 2009 et 2010		14,2	-18,7
Facturation des coûts résiduels aux centrales électriques ≥ 50 MW	B	0,4	-341,5
dont pour 2010		0,1	-49,2
dont pour 2009		0,3	-292,3
Revenus Energie PSS et Groupes-bilan Energie d'ajustement	B	45,7	66,7
Revenus de tarif Pertes de transport	C	30,4	28,1
Revenus de tarif Energie réactive	D	2,5	2,3
Revenus de tarif Groupes-bilan	E	-	-13,5
Eliminations		-3,2	-4,1
Chiffre d'affaires net		812,0	178,9
Charge d'exploitation Réseau de transport	A	15,8	8,4
Coût de capital Réseau de transport	A	80,0	10,6
Charge de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	144,2	234,6
Charge de démarrage autonome/marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charge de renforcement du réseau	B	7,5	3,4
Charge d'énergie PSS et groupes-bilan Energie d'ajustement	B	26,1	41,3
Charge de compensation de perte de transport	C	46,4	54,6
Charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension	D	38,2	34,6
Eliminations		-3,2	-4,1
Charge d'approvisionnement		356,1	384,5

Lettres attribuées aux segments:

A = utilisation du réseau

B = prestations de service système générales/énergie d'ajustement

C = pertes de transport (prestations de service système individuelles)

D = énergie réactive (prestations de service système individuelles)

E = groupes-bilan

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 12,7 millions (exercice précédent: CHF 3,8 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 4,8 millions (exercice précédent: CHF 19,4 millions)

La compensation ITC pour le transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'ElCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 4,4 millions (exercice précédent: CHF 3,7 millions), sont déduites du revenu brut de CHF 17,1 millions (exercice précédent: CHF 7,5 millions).

Les revenus des détenteurs de contrats LTC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 0,3 million (exercice précédent: CHF -16,4 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 0,0 million (exercice précédent: CHF -26,3 millions)

Les revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- Prestations de services système générales (B): CHF 335,5 millions (exercice précédent: CHF 136,0 millions)
- Energie réactive (D): CHF 25,8 millions (exercice précédent: CHF 24,6 millions)

Eliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments «Prestations de service système générales/énergie d'ajustement» et «Pertes de transport».

6. AUTRE REVENU

mio CHF	2014	2013
Règlement loi sur l'énergie	4,2	5,3
Règlement enchères	10,8	8,3
Etablissement garanties d'origine - énergie renouvelable	2,0	2,2
Autres	0,3	0,3
	17,3	16,1

Le règlement de la loi sur l'énergie comporte des indemnisations de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) et au FFS (financement des frais supplémentaires).

La hausse dans les règlements des enchères s'explique notamment par les coûts générés pendant l'exercice en lien avec le regroupement prévu des marchés dans un marché intérieur de l'électricité européen (couplage des marchés).

7. MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE TIERS

mio CHF	2014	2013
Entretien du réseau	61,3	63,0
Commande des installations de réseau	12,6	15,9
Autres prestations dans le secteur du réseau	5,8	5,6
Prestations de projet, conseil et entretien	33,7	31,2
Maintenance matériel et logiciels	8,2	7,5
	121,6	123,2

Les autres prestations de service dans le secteur de réseau comprennent notamment les services de gestion des servitudes fournis par des tiers et les charges d'exploitation des installations à usage mixte.

8. CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2014	2013
Salaires, bonus, allocations	70,4	63,9
Assurances du personnel	11,9	12,4
Prime unique CP Energie ¹	-	19,1
Autres charges de personnel	5,6	5,8
	87,9	101,2
Effectifs au 31.12.		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	439,0	421,0
pour le règlement de la loi sur l'énergie (Lene)	30,0	18,0
	469,0	439,0
Equivalent temps pleins:		
pour l'activité centrale (LApEI)	429,2	413,1
pour le règlement de la loi sur l'énergie (Lene)	27,4	16,9
	456,6	430,0
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes:	23	24
Equivalent temps pleins:	21,3	22,3

¹ L'apport unique lié au changement de primauté n'a pas été compensé en espèces. Les sommes créditées sur le compte de prévoyance individuel doivent être acquises au prorata temporis sur les années 2014 à 2016. En cas de départ anticipé, les droits restants sont affectés aux réserves de cotisations de l'employeur.

Les charges de personnel de l'exercice précédent ont été gonflées par l'apport unique lié au changement de primauté survenu le 1er avril 2013. Corrigées de cette grandeur, les charges de personnel ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des effectifs.

Les autres charges de personnel comprennent notamment les charges d'occupation temporaire de postes existants par une main d'œuvre qualifiée externe, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement ainsi que les frais forfaitaires.

RÉTRIBUTIONS VERSÉES À LA DIRECTION

mio CHF	2014	2013
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,65	2,20
Rémunérations variables	0,52	0,59
Prestations en nature ¹	0,02	0,03
Prestations de prévoyance ²	0,40	0,55
Prime unique CP Energie ³	-	2,28
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	2,59	5,65
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,51	0,51
Rétributions variables	0,14	0,12
Prestations de prévoyance ²	0,13	0,13
Prime unique CP Energie	-	0,31
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,78	1,07

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

³ L'apport unique lié au changement de primauté n'a pas été compensé en espèces. Les sommes créditées sur le compte de prévoyance individuel doivent être acquises au prorata temporis sur les années 2014 à 2016. En cas de départ anticipé, les droits restants sont affectés aux réserves de cotisations de l'employeur.

La diminution des rétributions par rapport à l'exercice précédent est due à la contraction de la Direction survenue le 1er octobre 2013. Les chiffres de l'exercice précédent comprennent par ailleurs l'apport unique lié au changement de primauté.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2014	2013
Loyers	7,0	6,0
Rentes de droit de superficie	1,8	1,6
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	2,6	2,2
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,4	2,9
Taxes, redevances, concessions	1,6	4,1
Assurances	2,2	2,2
Autres frais d'administration	3,1	2,7
	21,5	22,5

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2014 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 60 000).

De plus amples détails sur les membres du Conseil d'administration sont fournis dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Le poste «Taxes, redevances, concessions» comprenait l'exercice précédent la constitution de provisions pour frais de procédure en justice.

10. PRODUITS FINANCIERS

mio CHF	2014	2013
Produits d'intérêts	-	0,1
Autres produits financiers	-	2,4
	-	2,5

11. CHARGES FINANCIÈRES

mio CHF	2014	2013
Intérêts bancaires	0,2	0,1
Intérêts des emprunts	9,4	8,6
Intérêts des prêts d'actionnaires	28,9	28,7
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	2,0	0,3
	41,0	38,2

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

mio CHF	2014	2013
Impôts sur les bénéfices courants	20,4	13,3
Variation des impôts latents	-0,5	37,5
	19,9	50,8

Les valeurs fiscales des sociétés d'exploitation du réseau rachetées en 2013 divergent des valeurs de transaction. Par conséquent, des impôts latents ont été pris en compte pour la première fois l'exercice précédent pour compenser ces différences d'évaluation.

13. ACTIF IMMOBILISÉ

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2014

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au						
1.1.2014	251,1	1 311,7	1 942,1	114,7	44,5	3 664,1
Entrées net ¹	21,1	7,5	31,0	0,8	0,7	61,1
Sorties	-	-	-0,1	-	-1,6	-1,7
Reclassification ²	-110,9	106,4	32,5	15,6	3,4	47,0
Valeur d'acquisition au						
31.12.2014	161,3	1 425,6	2 005,5	131,1	47,0	3 770,5
Amortissements cumu-						
lés au 1.1.2014	-	777,2	1 111,2	52,7	31,5	1 972,6
Amortissements	-	36,1	33,0	4,0	8,1	81,2
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-0,1	-	-1,5	-1,6
Reclassification ²	-	36,3	7,5	3,3	-	47,1
Amortissements cumu-						
lés au 31.12.2014	-	849,6	1 151,6	60,0	38,1	2 099,3
Valeur comptable nette						
au 1.1.2014	251,1	534,5	830,9	62,0	13,0	1 691,5
Valeur comptable nette au 31.12.2014	161,3	576,0	853,9	71,1	8,9	1 671,2

¹ En 2014, Swissgrid a acquis de nouvelles immobilisations corporelles appartenant au réseau de transport pour un montant de CHF 42,4 millions et a indemnisé leurs anciens propriétaires à 30% sous forme d'actions et à 70% sous forme de prêts.

Les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 137,4 millions (exercice précédent: CHF 79,8 millions.), dont CHF 118,7 millions (exercice précédent: CHF 40,5 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

² En vertu de dispositions spéciales énoncées dans le contrat d'apport en nature de deux sociétés d'exploitation du réseau acquises le 3 janvier 2013, des immobilisations d'un montant de CHF 7,5 millions ont été incorporées alors que leur inclusion dans la valeur de transaction définitive n'avait pas encore été confirmée. Dans son arrêt du 30 août 2014, le Tribunal fédéral n'a pas confirmé l'inclusion de ce montant dans la valeur de transaction. C'est la raison pour laquelle ce montant a été rayé des comptes sans effet sur le résultat avec le remboursement conditionnel du prix d'achat (voir note 21).

Par ailleurs, suite à la conversion de droits d'utilisation en propriété, les immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 12,9 millions ont été reclassées en immobilisations corporelles. De plus, des frais de projet d'un montant de CHF 5,5 millions (exercice précédent: CHF 3,4 millions) ont été sortis des immobilisations corporelles et affectés aux immobilisations incorporelles.

Des proches ont acquis des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 56,8 millions en 2014 (exercice précédent: CHF 41,9 millions hors acquisition d'éléments du réseau le 03.01.2013)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2013

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2013	30,1	-	-	11,0	40,9	82,0
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	212,4	1302,6	1922,6	103,2	0,2	3541,0
Entrées net ¹	33,1	2,0	3,2	-	1,0	39,3
Sorties	-	-0,9	-	-	-0,7	-1,6
Reclassification	-24,5	8,0	16,3	0,5	3,1	3,4
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	251,1	1311,7	1942,1	114,7	44,5	3664,1
Amortissements cumulés au 1.1.2013	-	-	-	6,6	24,4	31,0
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	-	738,6	1076,9	42,8	0,2	1858,5
Amortissements	-	38,6	34,3	3,3	7,7	83,9
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-0,1	-	-	-0,7	-0,8
Reclassification	-	0,1	-	-	-0,1	-
Amortissements cumulés au 31.12.2013	-	777,2	1111,2	52,7	31,5	1972,6
Valeur comptable nette au 1.1.2013	30,1	-	-	4,4	16,5	51,0
Valeur comptable nette au 31.12.2013	251,1	534,5	830,9	62,0	13,0	1691,5

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2014

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2014	51,3	9,6	60,9	285,3	-	285,3
Entrées ¹	25,3	7,7	33,0	0,3	-	0,3
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-8,9	-1,4	-10,3	-56,4	-	-56,4
Valeur d'acquisition au 31.12.2014	67,7	15,9	83,6	229,2	-	229,2
Amortissements cumulés au 1.1.2014	5,4	0,7	6,1	123,0	-	123,0
Amortissements	-	-	-	10,2	-	10,2
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-	-	-	-43,9	-	-43,9
Amortissements cumulés au 31.12.2014	5,4	0,7	6,1	89,3	-	89,3
Valeur comptable nette au 1.1.2014	45,9	8,9	54,8	162,3	-	162,3
Valeur comptable nette au 31.12.2014	62,3	15,2	77,5	139,9	-	139,9

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2013

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2013	23,2	6,9	30,1	-	-	-
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	3,9	-	3,9	285,3	-	285,3
Entrées	33,0	4,7	37,7	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-8,8	-2,0	-10,8	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	51,3	9,6	60,9	285,3	-	285,3
Amortissements cumulés au 1.1.2013	2,8	-	2,8	-	-	-
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	-	-	-	112,1	-	112,1
Amortissements	-	-	-	10,9	-	10,9
Dépréciations	2,6	0,7	3,3	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2013	5,4	0,7	6,1	123,0	-	123,0
Valeur comptable nette au 1.1.2013	20,4	6,9	27,3	-	-	-
Valeur comptable nette au 31.12.2013	45,9	8,9	54,8	162,3	-	162,3

¹ En 2014, Swissgrid a acquis de nouvelles immobilisations incorporelles appartenant au réseau de transport pour un montant de CHF 0,3 million et a indemnisé leurs anciens propriétaires à 30% sous forme d'actions et à 70% sous forme de prêts.

Au cours de l'exercice 2014, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 2,2 millions (exercice précédent: CHF 0,0 million hors acquisition d'éléments du réseau).

Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
66,6	13,3	79,9	43,8	2,3	46,1	447,0	25,2	472,2
1,9	0,5	2,4	-	-	-	27,5	8,2	35,7
-1,0	-0,3	-1,3	-	-	-	-1,0	-0,3	-1,3
13,7	1,9	15,6	-	-	-	-51,6	0,5	-51,1
81,2	15,4	96,6	43,8	2,3	46,1	421,9	33,6	455,5
55,1	10,2	65,3	43,8	2,3	46,1	227,3	13,2	240,5
11,1	2,1	13,2	-	-	-	21,3	2,1	23,4
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1,0	-0,3	-1,3	-	-	-	-1,0	-0,3	-1,3
-	-	-	-	-	-	-43,9	-	-43,9
65,2	12,0	77,2	43,8	2,3	46,1	203,7	15,0	218,7
11,5	3,1	14,6	-	-	-	219,7	12,0	231,7
16,0	3,4	19,4	-	-	-	218,2	18,6	236,8

Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
56,5	10,8	67,3	5,7	2,3	8,0	85,4	20,0	105,4
2,7	-	2,7	38,1	-	38,1	330,0	-	330,0
2,1	0,5	2,6	-	-	-	35,1	5,2	40,3
-0,1	-	-0,1	-	-	-	-0,1	-	-0,1
5,4	2,0	7,4	-	-	-	-3,4	-	-3,4
66,6	13,3	79,9	43,8	2,3	46,1	447,0	25,2	472,2
44,0	8,0	52,0	5,6	2,1	7,7	52,4	10,1	62,5
2,7	-	2,7	29,5	-	29,5	144,3	-	144,3
8,5	2,2	10,7	8,7	0,2	8,9	28,1	2,4	30,5
-	-	-	-	-	-	2,6	0,7	3,3
-0,1	-	-0,1	-	-	-	-0,1	-	-0,1
-	-	-	-	-	-	-	-	-
55,1	10,2	65,3	43,8	2,3	46,1	227,3	13,2	240,5
12,5	2,8	15,3	0,1	0,2	0,3	33,0	9,9	42,9
11,5	3,1	14,6	-	-	-	219,7	12,0	231,7

14. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Participations	3,2	3,0
Réserves de cotisations de l'employeur	1,6	1,3
	4,8	4,3

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital-actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,100	CHF	50,0
	Luxemburg			
Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU)	(Lux)	4,000	EUR	7,1
TSCNET Services GmbH	München (D)	0,025	EUR	10,0
AET NE1 SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Réseau SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
CKW Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
EGL Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
FMV Réseau SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofible Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofima Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Repower Transportnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
SN Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0

La société TSCNET Services GmbH, dont le siège se trouve à Munich, en Allemagne, a été fondée au cours de l'exercice 2014. Elle fournit des services de sécurité pour systèmes de transport et des services de calcul de capacité. Les autres données concernant les immobilisations financières n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

15. DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
Etat au 31.12.2012	55,5	-213,5	-73,9	20,6	1,5	-209,8	-287,4	77,6
Reprise des sociétés pour l'exploitation du réseau au 3.1.2013	48,1	-	-	-	-	48,1	-	-
Compensation	-11,7	-	-	-	-	-11,7	-	-
Variation 2013	157,4	452,7	37,8	11,1	26,0	685,0	-	-
Etat au 31.12.2013	249,3	239,2	-36,1	31,7	27,5	511,6	-36,1	547,7
Variation 2014	123,9	-171,9	15,5	13,8	10,7	-8,0		
Etat au 31.12.2014	373,2	67,3	-20,6	45,5	38,2	503,6	-20,6	524,2
dont à court terme	-	60,8	-10,0	4,0	20,6	75,4	-10,0	85,4

Les valeurs négatives correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

La ligne « Compensation » désigne une compensation entre les déficits repris d'une société pour l'exploitation du réseau et les comptes de régularisation passifs correspondants de Swissgrid.

16. POSTES DU BILAN DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

Swissgrid coordonne la vente aux enchères des capacités limites de congestion pour les livraisons transfrontalières et tient des livres et comptes bancaires à titre fiduciaire dans le cadre de cette activité.

ACTIFS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Créances résultant de livraisons et de prestations	14,0	12,7
Autres créances	-	-
Comptes de régularisation actifs	0,6	0,1
Liquidités	276,1	282,0
	290,7	294,8

PASSIFS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0,3	0,4
Autres engagements	0,1	-
Comptes de régularisation passifs	290,3	294,4
	290,7	294,8

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2014	2013
Part au revenu Suisse	128,0	135,1
Charge d'exploitation des enchères Swissgrid et tiers	-11,4	-9,0
Revenu net	116,6	126,1
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	0,0	0,0
Revenu résiduel non distribué	116,6	126,1

Pour ce qui est des revenus résiduels de 2013, l'ElCom a ordonné à Swissgrid, dans son courrier du 17 juin 2014, de les utiliser pour entretenir ou développer le réseau de transport.

La totalité des revenus résiduels de 2009 (CHF 37,6 millions) et une grande partie des revenus résiduels de 2012 (CHF 81,1 millions) ont pu, sur décision de l'ElCom, être versés à Swissgrid ou affectés à l'entretien ou à l'extension du réseau de transport.

Sur décision de l'ElCom, les revenus résiduels de 2010 et 2011 avaient déjà été versés l'exercice précédent à Swissgrid et aux anciens actionnaires du réseau de transport.

17. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Créances résultant de livraisons et de prestations	164,4	153,0
Corrections de valeur individuelles	-0,6	-38,8
	163,8	114,2

18. AUTRES CRÉANCES

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	3,4	2,7
Taxe sur la valeur ajoutée	-	5,1
Autres	-	0,1
	3,4	7,9

19. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Prestations délivrées non facturées	49,7	44,4
Divers	4,7	5,4
	54,4	49,8

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts	700,0	700,0
Prêts convertibles	739,3	724,4
Instruments de financement placés dans le secteur privé	-	240,0
Prêts	215,0	-
Total engagements financiers	1 654,3	1 664,4
dont à court terme	228,1	243,6

OBLIGATIONS

Montant nominal en CHF	Valeur	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	20481 107	1,000%	28.1.2013-30.1.2020	30.1.2020
350 millions	20481 110	1,625%	28.1.2013-30.1.2025	30.1.2025

PRÊTS CONVERTIBLES

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à $\frac{1}{5}$ à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt.

LIGNES DE CRÉDIT BANCAIRE

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 325 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2014.

21. REMBOURSEMENT CONDITIONNEL DU PRIX D'ACHAT

Dans son arrêt du 30 août 2014, le Tribunal fédéral n'a pas confirmé l'inclusion du montant de CHF 7,5 millions dans la valeur de transaction. C'est la raison pour laquelle ce montant a été rayé des comptes sans effet sur le résultat avec les immobilisations corporelles (voir note 13).

22. PROVISIONS

mio CHF	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts latents	Total provisions
Etat au 31 décembre 2012	2,0	-	-	2,0
Transfert	-	1,0	-	1,0
Formation	0,8	5,9	39,9	46,6
Utilisation	0,9	1,8	2,4	5,1
Etat au 31 décembre 2013	1,9	5,1	37,5	44,5
Transfert	-	-	-	-
Formation	0,9	1,3	-	2,2
Utilisation	-	0,6	0,5	1,1
Dissolution	-	1,3	-	1,3
Etat au 31 décembre 2014	2,8	4,5	37,0	44,3
dont à court terme	2,8	2,1	-	4,9

FRAIS DE PROCÉDURE EN JUSTICE

Suite à la reprise du réseau le 3 janvier 2013, qui a abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

23. ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Cette hausse s'explique par la facturation de coûts de réseau élevés peu avant la date de clôture du bilan.

24. AUTRES ENGAGEMENTS

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Assurances sociales et taxe sur la valeur ajoutée	3,1	-
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	3,1	2,6
Autres	0,9	1,9
	7,1	4,5

25. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Prestations délivrées non facturées	54,4	137,0
dont remboursement des coûts résiduels aux centrales électriques \geq 50 MW de 2009/2010	-	69,5
dont remboursement du tarif GB 2012/2013 et revenus des détenteurs de contrats LTC 2010	-	20,0
Personnel et assurances du personnel	10,7	10,7
Intérêts courants	8,4	8,4
Impôts	19,2	12,8
	92,7	168,9

26. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

CAUTIONS

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques pour un montant total de CHF 32,9 millions (même montant que l'exercice précédent). Les garanties sont accordées aux services industriels de Saint-Gall (CHF 24,1 millions) et à la société AGEPP SA (CHF 8,8 millions). Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid ; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

27. AUTRES ENGAGEMENTS NE DEVANT PAS ÊTRE INSCRITS AU BILAN

COÛTS DE RÉSEAU

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments appartenant au réseau de transport, les anciens actionnaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'ElCom. Plusieurs parties prenantes à la procédure ont déposé un recours contre les décisions correspondantes de l'ElCom auprès des tribunaux compétents ou les ont directement contestées auprès de l'ElCom. En outre, plusieurs anciens propriétaires ont déposé à l'ElCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des frais d'exploitation et de capital non encore déclarés.

Pour ces raisons, il était impossible d'estimer définitivement les coûts à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les frais d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 140,0 millions et CHF 180,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'influent pas directement sur le résultat de Swissgrid.

VALEUR DE TRANSACTION À RETENIR POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 20 septembre 2012, l'ElCom a pris une décision concernant la valeur à retenir pour la cession du réseau de transport. Plusieurs recours ont été déposés contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Dans son jugement du 11 novembre 2013, le TAF a arrêté que la valeur à retenir était le montant total des indemnités dues aux anciens actionnaires et non pas la valeur réglementaire déterminée par les procédures tarifaires. Le Tribunal administratif fédéral a renvoyé le dossier à l'ElCom, la priant de clarifier définitivement la situation. Or, cette dernière n'a pas formellement rouvert la procédure pour fixer la valeur de cession à retenir.

Dans son arrêt du 30 août 2014, le Tribunal fédéral (TF) s'est exprimé également, dans le cadre d'une procédure tarifaire, sur la divergence éventuelle entre la valeur de cession et la valeur réglementaire des installations. Dans son texte, le TF déclare qu'il incombe en premier lieu à l'ElCom et, le cas échéant, au législateur de trouver des solutions adéquates.

Les conséquences financières de la procédure ne peuvent être évaluées à la date d'aujourd'hui. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influera pas directement le résultat de Swissgrid.

CASC.EU

En tant qu'actionnaire de CASC.EU, Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET SERVICES GMBH

En tant que sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

BAUX DE LONGUE DURÉE

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2014	4,6	68,8	48,5	121,9
31.12.2013	4,6	7,2	-	11,8

La hausse considérable des engagements locatifs à long terme s'explique par la signature d'un bail de longue durée pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra probablement s'y installer fin 2017. Les sites actuels à Frick et Laufenburg seront abandonnés à cette date.

ENGAGEMENTS ISSUS DE CONTRATS DE LEASING NON INSCRITS AU BILAN

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2014	0,4	0,6	1,0
31.12.2013	0,4	0,7	1,1

28. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renoncia-tion	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2014	pro 2014	31.12.2014	pro 2014	31.12.2013	2014	2013
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	-	-	-	-	-	-	-
Institution de prévoyance (CPE)	1,6	-	1,6	-	1,3	0,3	-
Total	1,6	-	1,6	-	-	0,3	-

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013		2014	2013
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	-	-	-	-	-	-
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	-	-	-	-	6,2	26,2
Total	-	-	-	-	6,2	26,2

En matière de prévoyance professionnelle, Swissgrid a remplacé la primauté des prestations (CPE Caisse Pension Energie) par la primauté des cotisations (CPE Fondation de prévoyance Energie) au cours de l'exercice précédent. Pour financer ce changement de modèle, elle a fourni l'exercice précédent un apport de l'employeur qui a grevé le compte de résultat 2013 à hauteur de CHF 19,1 millions.

La CPE Fondation de prévoyance Energie affiche un degré de couverture de 114,4% au 31 décembre 2014.

29. TRANSACTIONS AVEC DES PROCHES

Transactions avec des proches en mio CHF	2014	2013
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	380,1	192,2
dont Utilisation du réseau	264,1	204,5
dont Prestations de service systèmes générales/Energie d'ajustement	85,3	60,5
dont Remboursement des coûts résiduels aux centrales >50 MW de 2009/2010	-	-73,9
dont Pertes de transport	22,4	-4,8
dont Energie réactive	8,3	12,6
dont Groupes-bilan	-	-6,7
Autre revenu	1,7	1,2
Charges d'exploitation		
Charge d'approvisionnement	277,0	327,0
dont Utilisation du réseau	79,4	18,7
dont Prestations de services système générales/Energie d'ajustement	164,7	270,2
dont Pertes de transport	2,7	7,5
dont Energie réactive	30,2	30,6
Matériel et prestations de tiers	68,7	65,1
Autres charges d'exploitation	4,6	2,5
Produits financiers		
Charges financières	24,4	24,0
Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2014	2013
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	75,9	62,9
Comptes de régularisation actifs	16,2	8,9
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	641,9	616,9
Engagements résultant de livraisons et de prestations	63,5	57,6
Comptes de régularisation passifs	24,9	45,6

Les conditions qui régissent les relations avec les proches sont décrites dans la note 1.

30. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

ACQUISITION D'AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 5 janvier 2015, Swissgrid a acquis ewz Übertragungsnetz AG et des installations de seize sociétés dont l'appartenance au réseau de transport n'avait pas encore été déterminée au moment des acquisitions réalisées jusqu'alors.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 276,4 millions à CHF 312,1 millions. Les anciens actionnaires ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 88,4 millions) et à 70% sous forme de prêts (CHF 205,3 millions), convertibles pour moitié en fonds propres.

Pour financer les créances nées des prêts non convertibles en fonds propres, Swissgrid a placé le 28 janvier 2015 un emprunt d'un montant de CHF 150 millions. L'obligation à 15 ans verse un coupon de 0,625%.

Par ailleurs, le capital-actions conditionnel a été relevé de CHF 0,6 million. Il totalise désormais CHF 130,0 millions.

Deux autres réévaluations sont prévues pour ces acquisitions d'éléments du réseau. La première aura probablement lieu fin 2015, la seconde lorsque la valeur et la taille du réseau de transport complet auront été définitivement fixées par voie juridique.

Pour diverses raisons juridiques, Swissgrid n'a pas pu reprendre tous les éléments restants du réseau de transport au 5 janvier 2015. C'est pourquoi d'autres transferts d'une valeur et d'un volume beaucoup moins importants auront vraisemblablement lieu en janvier 2016.

PROGRAMME DE HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE BAISSÉ DES COÛTS

Lors de sa séance du 4 mars 2015, le Conseil d'administration de Swissgrid a décidé de prendre des mesures pour accroître la productivité et diminuer les coûts. Afin d'accroître la productivité, des ajustements seront apportés dans l'exploitation et les effectifs seront progressivement réduits d'environ 440 postes aujourd'hui à 400. Une vingtaine de postes qualifiés externes doivent également être supprimés.

Swissgrid assume sa responsabilité. Elle entend mener les licenciements dans des conditions socialement responsables et assister les collaborateurs concernés dans leur recherche d'emploi.

Dans le cadre du programme de mesures entériné, le Conseil d'administration a décidé de constituer une provision pour restructuration d'un montant de CHF 7,5 millions dans les charges des comptes annuels 2015.

SUPPRESSION DU TAUX PLANCHER FRANC-EURO PAR LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Suite à la suppression du taux plancher franc-euro, il faut s'attendre à une baisse en francs suisses des revenus tirés des congestions du réseau encaissés en euro (voir note 16). En revanche, les coûts de capital imputables s'en trouvent augmentés.

Aucun autre événement qui aurait dû être évoqué ou pris en compte dans les comptes annuels 2014 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2014 ont été approuvés le 27 avril 2015 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA en vue de leur adoption par l'Assemblée générale et de leur publication.

Rapport de l'auditeur

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des actionnaires de
Swissgrid SA, Laufenburg

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, l'évolution des fonds propres et l'annexe, pages 25 à 68, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrizia Chanton
Expert-réviseur agréée

Bâle, 27 avril 2015

Compte de résultat

mio CHF	2014	2013
Chiffre d'affaires net	812,0	178,9
Autre produit d'exploitation	17,3	16,1
Variation des différences de couverture	-7,5	647,5
Prestations propres à l'actif	11,9	7,0
Total des produits d'exploitation	833,7	849,5
Charge d'approvisionnement	356,1	384,5
Marge brute	477,6	465,0
Matériel et prestations de tiers	121,6	123,2
Personnel	87,9	101,2
Autres charges d'exploitation	21,6	22,6
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements	246,5	218,0
Amortissements sur immobilisations corporelles	79,3	82,9
Amortissements sur immobilisations incorporelles	29,6	31,4
Dépréciations	-	3,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	137,6	100,4
Produits financiers	-	2,5
Charges financières	41,0	38,2
Résultat avant impôts	96,6	64,7
Impôts sur les bénéfices	20,4	12,6
Résultat de l'entreprise	76,2	52,1

Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles	2	1 567,5	1 586,1
Immobilisations incorporelles	3	376,3	377,0
Immobilisations financières	4	4,8	4,3
Déficits à long terme		363,6	324,5
Actif immobilisé		2 312,2	2 291,9
Actifs détenus à titre fiduciaire		290,7	294,8
Déficits à court terme		85,4	147,5
Stocks		1,7	1,7
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	163,8	114,2
Autres créances		3,4	7,9
Comptes de régularisation actifs		54,4	49,8
Liquidités		10,8	28,7
Actif circulant		610,2	644,6
Actif		2 922,4	2 936,5

Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capital-actions		276,4	271,2
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserve légale issue des injections de capitaux		328,4	320,7
Réserves générales		330,0	322,3
Report des bénéfices		79,3	27,2
Bénéfice de l'année		76,2	52,1
Fonds propres		761,9	672,8
Remboursement conditionnel du prix d'achat	5	-	7,5
Engagements financiers à long terme	6,8	1 426,2	1 420,8
Provisions à long terme		2,4	3,5
Excédents à long terme		10,6	26,1
Fonds de tiers à long terme		1 439,2	1 450,4
Passifs détenus à titre fiduciaire		290,7	294,8
Engagements financiers à court terme	8	228,1	243,6
Engagements résultant de livraisons et de prestations	8	87,8	80,5
Autres engagements	7	7,1	4,5
Comptes de régularisation passifs		92,7	168,9
Provisions à court terme		4,9	3,5
Excédents à court terme		10,0	10,0
Fonds de tiers à court terme		721,3	805,8
Fonds de tiers		2 160,5	2 256,2
Passif		2 922,4	2 936,5

Annexe

1. GÉNÉRALITÉS

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit de la société anonyme.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 était chiffrée à CHF 3,056 milliards (exercice précédent: CHF 3,056 milliards).

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La fusion des sociétés d'exploitation du réseau a abouti le 3 janvier 2013 à une perte de fusion (goodwill) d'un montant de CHF 167,5 millions, inscrite dans les immobilisations incorporelles. Le goodwill est amorti sur 20 ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année. Il était chiffré à CHF 150,7 millions au 31 décembre 2014 (exercice précédent: CHF 159,1 millions).

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

mio CHF	31.12.2014	31.12.2013
Participations	3,2	3,0
Réserves de cotisations de l'employeur	1,6	1,3
	4,8	4,3

Les immobilisations financières comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital.

Les participations suivantes sont inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital-actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,100	CHF	50,0
	Luxemburg			
Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU)	(Lux)	4,000	EUR	7,1
TSCNET Services GmbH	München (D)	0,025	EUR	10,0
AET NE1 SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Alpiq Réseau SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
CKW Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
EGL Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
FMV Réseau SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofible Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Ofima Rete SA	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Repower Transportnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
SN Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	Laufenburg	0,100	CHF	100,0

La société TSCNET Services GmbH, dont le siège se trouve à Munich, en Allemagne, a été fondée pendant l'exercice 2014. Elle fournit des services de sécurité pour systèmes de transport et des services de calcul de capacité. Les autres données concernant les immobilisations financières n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

5. REMBOURSEMENT CONDITIONNEL DU PRIX D'ACHAT

Dans son arrêt du 30 août 2014, le Tribunal fédéral n'a pas confirmé l'inclusion du montant de CHF 7,5 millions dans la valeur de transaction. Pour cette raison, le montant a été rayé des comptes sans effet sur le résultat avec les immobilisations corporelles (voir note 13 des comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC).

6. DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

Le poste «Engagements financiers» comprend des obligations à hauteur de CHF 700 millions (exercice précédent: CHF 700 millions).

Montant nominal en CHF	Valeur	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	20481 107	1,000%	28.1.2013-30.1.2020	30.1.2020
350 millions	20481 110	1,625%	28.1.2013-30.1.2025	30.1.2025

7. AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements comprennent des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 0,8 million d'engagements envers la CPE Caisse de pension Energie).

8. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ACTIONNAIRES

Mio CHF	2014	2013
Créances résultant de livraisons et de prestations envers les actionnaires (à court terme)	58,1	56,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations envers les actionnaires (à court terme)	54,0	56,7
Engagements de prêt envers les actionnaires (à court terme)	42,1	3,6
Engagements de prêt envers les actionnaires (à long terme)	651,2	720,8

Les prêts d'actionnaires de longue durée sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat se produit. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des actionnaires.

9. CAUTIONS

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques pour un montant total de CHF 32,9 millions (même montant que l'exercice précédent). Les garanties sont accordées aux services industriels de Saint-Gall (CHF 24,1 millions) et à la société AGEPP SA (CHF 8,8 millions). Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid ; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

10. ENGAGEMENTS ISSUS DE CONTRATS DE LEASING NON INSCRITS AU BILAN

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2014	0,4	0,6	1,0
31.12.2013	0,4	0,7	1,1

11. AUGMENTATION CONDITIONNELLE DU CAPITAL

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel d'un montant de CHF 130 millions a été inscrite au registre du commerce le 6 janvier 2014. Le capital conditionnel a été constitué pour permettre aux créanciers de prêts convertibles d'exercer les droits de conversion qui leur ont été accordés. Du 27 octobre au 5 novembre 2014, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour réaliser des augmentations de capital d'une valeur nominale de CHF 0,6 million (lesdites «réévaluation 1»). Le prix d'émission s'élevait à CHF 2,4 millions.

Au 31 décembre 2014, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 129 364 956, divisé en 129 364 956 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1,00 (exercice précédent: CHF 123 810 064 répartis en 123 810 064 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1,00).

12. PROCÉDURES JURIDIQUES

Le risque cumulé pour les coûts non imputables est évalué à CHF 133,7 millions au 31 décembre 2014 (exercice précédent: CHF 43,5 millions). Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que tous les coûts doivent être considérés comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les frais d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Vous trouverez des explications détaillées sur les procédures juridiques dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC, dans la note 3.

13. EVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux exécuté chaque semestre, les risques rencontrés par Swissgrid à l'échelle de l'entreprise sont identifiés, l'évolution des risques déjà sous surveillance est réévaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont déterminés. Cette base sert ensuite à estimer la probabilité de survenance des risques actuels et leurs conséquences. Cela permet d'éviter, de réduire ou de transférer les risques considérés comme importants via des mesures appropriées décidées par le Conseil d'administration.

14. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

ACQUISITION D'AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Le 5 janvier 2015, Swissgrid a acquis ewz Übertragungsnetz AG et des installations de seize sociétés dont l'appartenance au réseau de transport n'avait pas encore été déterminée au moment des acquisitions réalisées jusqu'alors.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 276,4 millions à CHF 312,1 millions. Les anciens actionnaires ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 88,4 millions) et à 70% sous forme de prêts (CHF 205,3 millions), convertibles pour moitié en fonds propres.

Pour financer les créances nées des prêts non convertibles en fonds propres, Swissgrid a placé le 28 janvier 2015 un emprunt d'un montant de CHF 150 millions. L'obligation à 15 ans verse un coupon de 0,625%.

Par ailleurs, le capital-actions conditionnel a été relevé de CHF 0,6 million. Il totalise désormais CHF 130,0 millions.

Deux autres réévaluations sont prévues pour ces acquisitions d'éléments du réseau. La première aura probablement lieu fin 2015, la seconde lorsque la valeur et la taille du réseau de transport complet auront été définitivement fixées par voie juridique.

Pour diverses raisons juridiques, Swissgrid n'a pas pu reprendre tous les éléments restants du réseau de transport au 5 janvier 2015. C'est pourquoi d'autres transferts d'une valeur et d'un volume beaucoup moins importants auront vraisemblablement lieu en janvier 2016.

PROGRAMME DE HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE BAISSÉ DES COÛTS

Lors de sa séance du 4 mars 2015, le Conseil d'administration de Swissgrid a décidé de prendre des mesures pour accroître la productivité et diminuer les coûts. Afin d'accroître la productivité, des ajustements seront apportés dans l'exploitation et les effectifs seront progressivement réduits d'environ 440 postes aujourd'hui à 400. Une vingtaine de postes qualifiés externes doivent également être supprimés.

Swissgrid assume sa responsabilité. Elle entend mener les licenciements dans des conditions socialement responsables et assister les collaborateurs concernés dans leur recherche d'emploi.

Dans le cadre du programme de mesures entériné, le Conseil d'administration a décidé de constituer une provision pour restructuration d'un montant de CHF 7,5 millions dans les charges des comptes annuels 2015.

SUPPRESSION DU TAUX PLANCHER FRANC-EURO PAR LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Suite à la suppression du taux plancher franc-euro, il faut s'attendre à une baisse en francs suisses des revenus tirés des congestions du réseau encaissés en euro (voir note 16 des comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC). En revanche, les coûts de capital imputables s'en trouvent augmentés.

Aucun autre événement qui aurait dû être évoqué ou pris en compte dans les comptes annuels 2014 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2014 ont été approuvés le 27 avril 2015 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA en vue de leur adoption par l'Assemblée générale et de leur publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice au bilan comme suit:

CHF	2014	2013
Report de l'exercice précédent	79 271 406,30	27 172 205,00
Bénéfice annuel	76 165 912,44	52 099 201,30
Bénéfice au bilan	155 437 318,74	79 271 406,30
Affectation à la réserve générale légale	-	-
Versement de dividendes	12 988 479,94	-
Report à nouveau	142 448 838,80	79 271 406,30
Total affectation	155 437 318,74	79 271 406,30

Compte tenu de la réévaluation 1 programmée à l'automne 2015 pour les éléments du réseau incorporés le 5 janvier 2015, suite à laquelle, sur la base du capital conditionnel (art. 3a des statuts), de nouvelles actions seront émises qui seront également assorties d'un droit de distribution de dividendes pour l'exercice 2014 conformément aux accords contractuels passés entre Swissgrid et les auteurs des apports, il convient de fixer la date du paiement des dividendes après l'achèvement de la réévaluation 1. Le montant distribué par action sera déterminé par le nombre d'actions donnant droit à dividende qui résulte après l'achèvement de la réévaluation 1.

Laufenburg, le 27 avril 2015

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, président

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de
Swissgrid SA, Laufenburg

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, pages 73 à 83, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

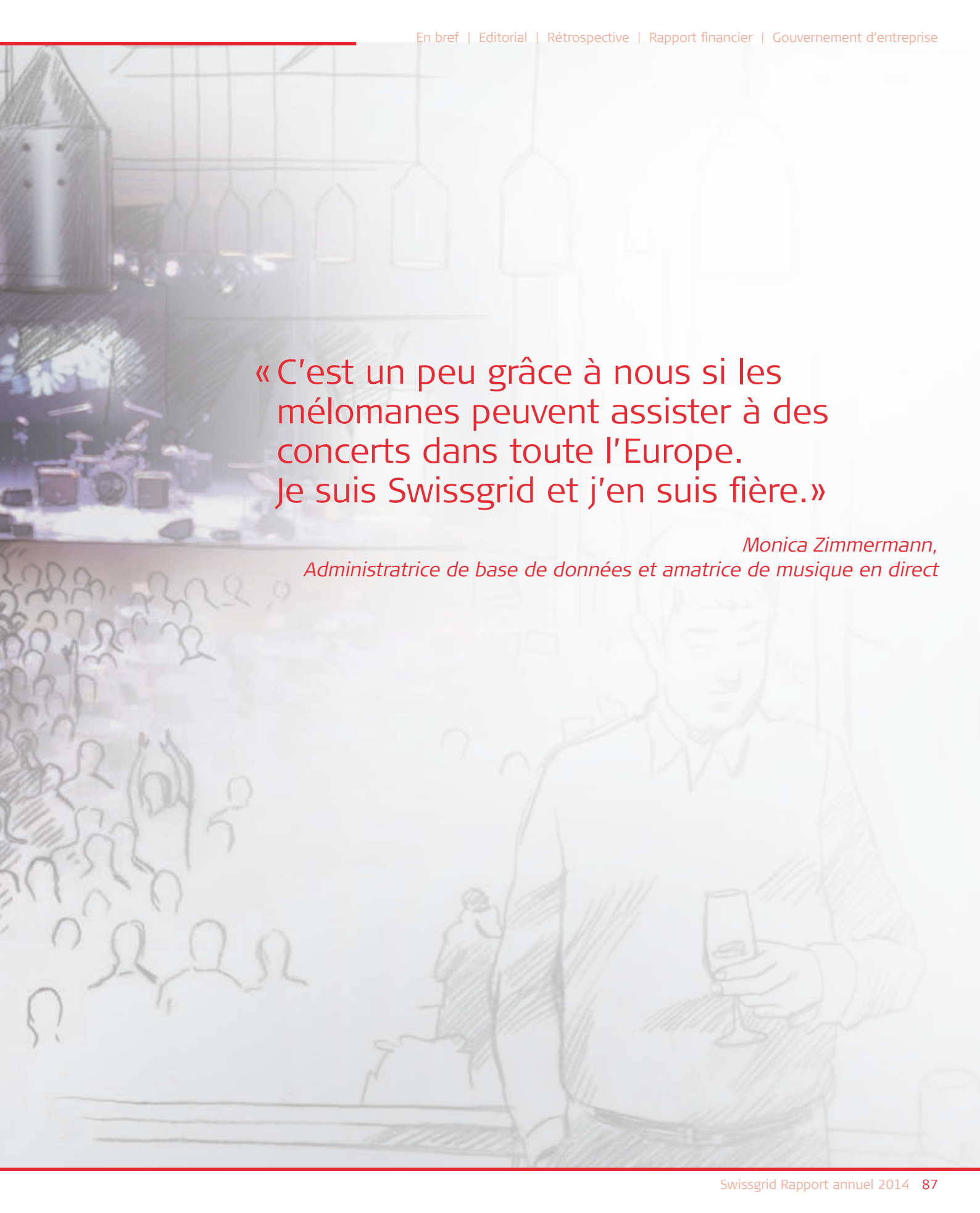
KPMG SA

Orlando Lanfranchi
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Patrizia Chanton
Expert-réviser agréée

Bâle, 27 avril 2015





« C'est un peu grâce à nous si les mélomanes peuvent assister à des concerts dans toute l'Europe. Je suis Swissgrid et j'en suis fière. »

*Monica Zimmermann,
Administratrice de base de données et amatrice de musique en direct*

Gouvernement d'entreprise

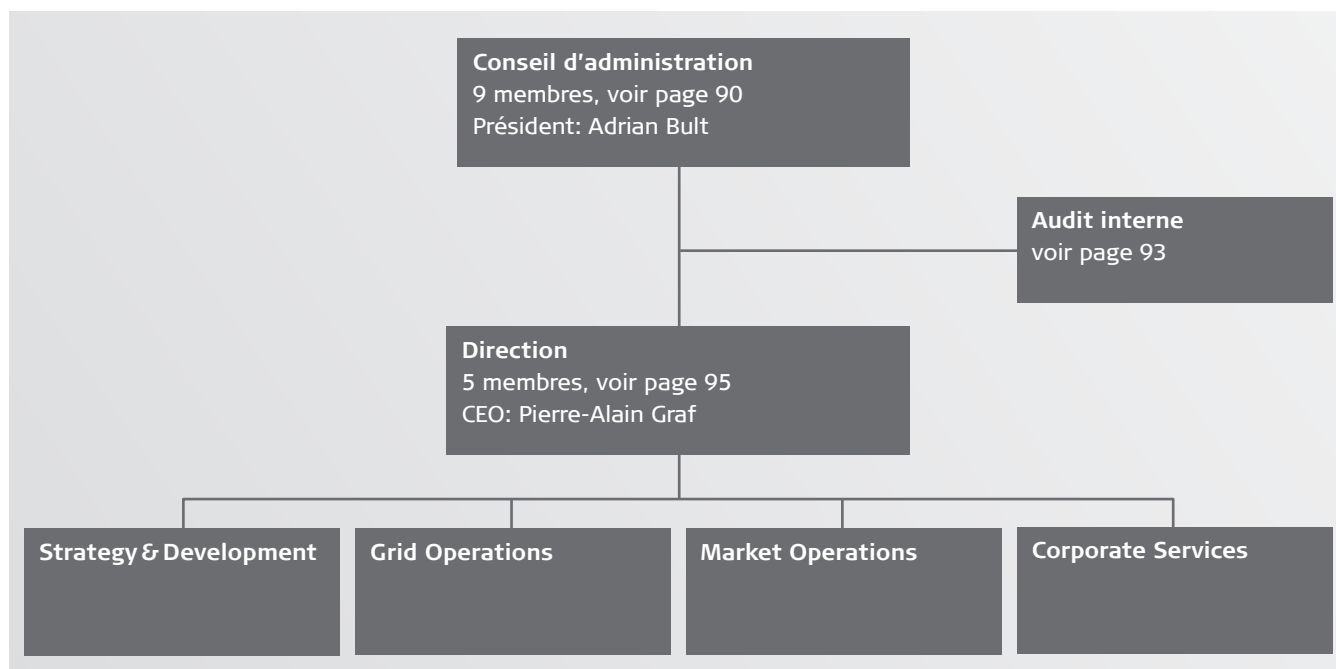
Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of

Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2014.

1 STRUCTURE D'ENTREPRISE ET ACTIONNARIAT

1.1 STRUCTURE D'ENTREPRISE

La structure opérationnelle de l'entreprise Swissgrid est la suivante:



Les participations de Swissgrid sont détaillées à la page 56 de l'annexe aux comptes annuels.

1.2 ACTIONNAIRES

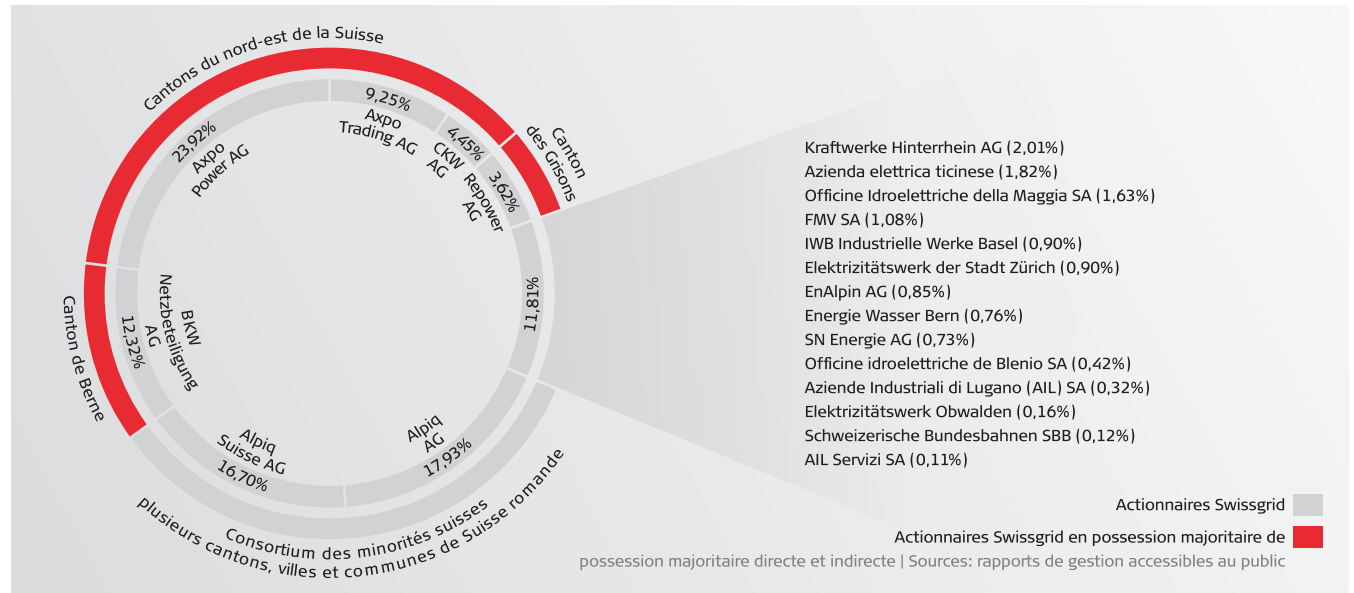
Les entreprises suisses d'électricité Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, AIL Servizi SA, Axpo Power AG, Axpo Trading AG, Azienda Elettrica Ticinese, Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, BKW Netzbeteiligung SA, Centralschweizerische Kraftwerke AG SA (CKW), EnAlpin SA, Energie Wasser Bern, Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Elektrizitätswerk Obwalden, FMV SA, IWB Industrielle Werke Basel, Kraftwerke Hinterrhein AG, Officine Idroelettriche della Maggia SA, Officine Idroelettriche di Blenio SA, Repower AG, les Chemins de fer

fédéraux suisses CFF et SN Energie AG détiennent 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2014. Swissgrid est détenue en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. Avec l'augmentation de capital du 5 janvier 2015, l'actionnariat s'est enrichi de neuf entreprises supplémentaires. La structure actuelle de l'actionnariat est consultable en ligne (www.swissgrid.ch).

1.3 PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe aucune participation croisée.

RAPPORTS DE PROPRIÉTÉ DE SWISSGRID



2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 CAPITAL ET RESTRICTION DE LA TRANSMISSIBILITÉ

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2014 se compose de 276350637 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. Il inclut une augmentation de capital d'un montant de CHF 635044.- issue du capital conditionnel suite à la première réévaluation des installations du réseau de transport cédées à Swissgrid le 6 janvier 2014. Swissgrid a aussi acquis des installations supplémentaires du réseau de transport, inscrites au registre du commerce le 5 janvier 2015, ce qui l'a conduite à augmenter son capital-actions de CHF 35708331.-. Au 31 décembre 2014, le capital-actions conditionnel se composait au maximum de 129364956 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. Le capital conditionnel inscrit au registre du commerce le 5 janvier 2015 a été relevé de CHF 635044.- à son montant initial de CHF 130 millions. Le capital-actions conditionnel est lié à des prêts convertibles obtenus par Swissgrid pour financer la cession du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une période maximale de 20 ans. Les droits de souscription des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées ou d'installations ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Il n'existe aucun capital autorisé. Les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse conformément à l'art. 18 al. 5 LAPeI. Le Conseil d'administration tient un registre des actions dans lequel sont répertoriés les titulaires et les usufruitiers avec leurs nom et adresse. Par rapport à la société, seules les personnes inscrites dans le registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits des actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20^{ème} jour avant ladite assemblée. Le capital-actions et les droits de vote qui s'y rattachent doivent, conformément à l'art. 18 al. 3 LAPeI, être majoritairement détenus, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), cette majorité doit être garantie. Si une transaction prévue viole l'une de ces exigences de majorité, le Conseil d'administration doit impérativement la refuser.


Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance; de plus, aucune option n'a été émise.






2.2 MODIFICATIONS DU CAPITAL

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution des fonds propres à la page 29.

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUTRES ACTIVITÉS ET INTÉRÊTS

	NOM, NATIONALITÉ, FONCTION, FORMATION, PREMIÈRE ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, CARRIÈRE	AUTRES ACTIVITÉS ET INTÉRÊTS ÉVENTUELS	MEMBRE DANS DES COMITÉS
	ADRIAN BULT (*1959, CH) Président (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Lic. oec., 14 décembre 2006	COO Avaloq Evolution AG (de 2007 à 2012), auparavant CEO de Swisscom Mobile SA, CEO de Swisscom Fixnet SA et membre de la direction d'IBM Suisse	Administrateur de Swissquote Holding SA, Enkom AG, AdNovum AG, Garaio AG, Alfred Müller AG, SWICA et Regent SA, président de la Fondation RPC	Président du comité Stratégie, membre du comité Personnel et rémunération, président du comité de pilotage du projet GO! (cession du réseau de transport), président du comité de pilotage du projet Finance stratégique de Swissgrid SA, président du comité de pilotage de la stratégie de sécurité de Swissgrid SA
	DORIS RUSSI SCHURTER (*1956, CH) Vice-présidente (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Lic. iur., avocate, 11 décembre 2007	Avocate dans son propre cabinet, cabinet d'avocats Burger & Müller (depuis 2005), auparavant associée de KPMG Suisse et directrice de KPMG Lucerne	Vice-présidente du conseil d'administration de Helvetia Holding SA, administratrice de Luzerner Kantonalbank AG et de LZ Medien Holding AG, présidente de l'Association des entreprises suisses en Allemagne (VSUD)	Présidente du comité Finances et révision, membre du comité spécial Stratégie Sécurité de Swissgrid SA
	CHRISTOPHE BOSSEL (*1968, CH) Administrateur, représentant de la branche Ingénieur, eMBA 21 mai 2013	Responsable de la division Réseaux de BKW Energie SA, auparavant responsable de l'Asset Management, responsable de production aux CFF à Yverdon; développement d'appareils médicaux (responsable Méthode & Production) chez Electro Medical Systems à Nyon	Administrateur d'onyx Energie Mittelland AG et Spontis SA	Membre du comité Finances et révision
	MARCEL FREI (*1959, CH) Administrateur, représentant de la branche Expert avec diplôme fédéral en présentation des comptes et controlling 10 décembre 2012	Directeur d'EWZ (depuis 2012), auparavant chef des finances et directeur adjoint d'EWZ	Administrateur de sociétés proches d'EWZ et de diverses entreprises du secteur de l'énergie.	Membre du comité Finances et révision

	NOM, NATIONALITÉ, FONCTION, FORMATION, PREMIÈRE ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, CARRIÈRE	AUTRES ACTIVITÉS ET INTÉRÊTS ÉVENTUELS	MEMBRE DANS DES COMITÉS
	ISABELLE MORET (*1970, CH) Administratrice, membre indépendant Lic. iur., LL.M., avocate 10 décembre 2012	Avocate-conseil dans son propre cabinet	Conseillère nationale, vice-présidente du PLR Suisse, membre du conseil de fondation de la caisse de pension ECA-RP, administratrice de Retraites Populaires	Membre du comité Personnel et rémunération
	CLAUDE NICATI (*1957, CH) Administrateur, représentant cantonal Lic. iur., avocat 24 juin 2014	Avocat indépendant, auparavant conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, chef du département de l'aménagement du territoire (2009-2013), auparavant procureur général suppléant de la Confédération (2001-2009) et juge d'instruction du canton de Neuchâtel (1997-2001), auparavant divers postes d'encadrement dans la police communale et cantonale		Membre du comité Personnel et rémunération, membre du comité spécial Stratégie Sécurité de Swissgrid SA
	FADRI RAMMING (*1962, CH) Administrateur, représentant cantonal Lic. iur., avocat et notaire 14 décembre 2006	Avocat et notaire dans son propre cabinet	Membre de la délégation suisse de négociation chargée d'aboutir à un accord entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité (représentants des cantons), président du conseil d'administration des Services psychiatriques des Grisons, secrétaire général de la Conférence gouvernementale des cantons alpins	Membre du comité Stratégie
	ANDREW WALÖ (*1963, CH, GB) Administrateur, représentant de la branche Dr oec. publ. 24 juin 2014	CEO d'Axpo Holding AG (depuis 2014), auparavant CEO de CKW AG (2004-2014), auparavant directeur de SN Energie AG (2001-2004), auparavant titulaire de postes de direction chez Alstom et ABB	Président du directoire de swisselectric, membre du comité directeur d'economiesuisse (fédération des entreprises suisses) et membre du comité consultatif Elimination	Membre du comité Stratégie
	MICHAEL WIDER (*1961, CH) Administrateur, représentant de la branche Lic. iur., MBA 30 juin 2009	Head Generation, CEO adjoint d'Alpiq Holding SA (depuis 2009), auparavant titulaire de diverses fonctions à la direction d'entreprises d'électricité	Président ou membre du conseil d'administration de diverses entreprises de production d'électricité; membre du directoire de swisselectric	Membre du comité Stratégie Membre du comité spécial Stratégie Sécurité de Swissgrid SA

Départs pendant la période sous revue

- Thomas Burgener (membre indépendant du Conseil d'administration), le 24 juin 2014
- Manfred Thumann (Axpo), le 24 juin 2014

3.2 ELECTION ET DURÉE DE MANDAT

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité d'entre eux et le Président doivent remplir les conditions d'indépendance prescrites par l'art. 18 al. 7 LApEI. En règle générale, les membres du Conseil d'administration sont élus lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Leur mandat prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons associés ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres au Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil d'administration peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration s'organise librement: il désigne son président, son vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas impérativement être membre du Conseil d'administration.

3.3 ORGANISATION INTERNE

Le Conseil d'administration assume la direction suprême de la société et la surveillance de sa gestion. Il représente la société vis-à-vis des tiers et s'occupe de toutes les affaires dont la responsabilité n'est pas, en vertu de la loi, des statuts ou du règlement, du ressort d'un autre organe de la société. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas impérativement être des actionnaires. Il édicte le règlement d'organisation et règle les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont définies dans le règlement d'organisation. Ses membres n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises et a tenu quatre conférences téléphoniques au cours de l'exercice passé.

3.4 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour intégrer des connaissances spécialisées et des expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour établir un rapport visant à respecter son devoir de surveillance, le Conseil d'administration a créé trois comités issus de ses rangs qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction. Il s'agit du comité Stratégie, du comité Finances et révision ainsi que du comité Personnel et rémunération. Les missions et les compétences des comités du Conseil d'administration sont définies en détail dans le règlement d'organisation.

Comité Stratégie Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il examine les fondements stratégiques à la demande du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie pour le compte de celui-ci. Ce comité prend position sur les demandes portant sur des questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à quatre reprises et a organisé une conférence téléphonique au cours de l'exercice passé.

Comité Finances et révision Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales ainsi que la qualification et les prestations de l'organe de révision externe. Le comité Finances et révision évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, ce comité s'occupe des préparatifs nécessaires liés au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises et a organisé une conférence téléphonique au cours de l'exercice écoulé.

Comité Personnel et rémunération Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des responsables de secteur et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Le comité définit les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction, sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il prend également position sur les changements au sein de la direction proposés par le CEO. De plus, il est char-

gé de garantir la planification de la succession au niveau du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à trois reprises et a organisé une conférence téléphonique au cours de l'exercice écoulé.

Comité spécial Stratégie Sécurité Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc aux missions bien spécifiques. En 2014, le Conseil d'administration a convoqué un comité spécial Stratégie Sécurité qui le conseille dans sa stratégie de sécurité et sur d'autres questions de sécurité.

3.5 INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DE LA DIRECTION

Instruments d'information et de contrôle Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments suivants pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants qui seront abordés ou soumis à un vote.
- Le reporting CA est établi une fois par trimestre. Il reprend les principaux chiffres clés sur la marche des affaires, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque séance ordinaire du CA. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting SDL, les projets d'extension du réseau et des indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodiques: le rapport des risques et les rapports sur les développements en Suisse et en Europe dans le secteur de l'énergie.
- L'organe de révision externe établit chaque année un rapport écrit à l'intention du Conseil d'administration (cf. à ce sujet les explications du chapitre 7.2, page 96).

Système de contrôle interne Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction qui servent à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Les contrôles internes re-

latifs aux opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation, au sens où ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne représentent pas une fonction SCI distincte, mais font partie intégrante des processus. Le SCI de Swissgrid, qui se concentre sur les risques et contrôles clés, intervient à tous les niveaux de l'entreprise et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Audit interne La Révision interne est placée sous l'autorité du Conseil d'administration. Certaines activités de gestion opérationnelle peuvent être confiées au comité Finances et révision. La Révision interne fournit des services de contrôle et de conseil indépendants et objectifs qui visent à créer de la valeur ajoutée et à améliorer les procédures d'entreprise. Elle aide l'organisation à remplir ses missions. Pour ce faire, elle applique une méthode systématique et ciblée pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne (donc des procédures de direction et de surveillance) afin de l'améliorer. Le Conseil d'administration approuve chaque année le plan de révision de la Révision interne sur demande du comité Finances et révision. La Révision interne applique une méthode d'audit axée sur les risques. Les rapports d'audit sont remis au président et au comité Finances et révision et soumis à discussion à chaque réunion. La mise en œuvre des mesures est surveillée. La Révision interne a effectué six révisions au cours de l'exercice sous revue. Pour réaliser les audits, le responsable de la Révision interne peut recourir à un co-sourcing avec une société d'audit indépendante de l'organe de révision externe.

Gestion des risques Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion du risque de Swissgrid porte sur toute l'organisation, tient compte des normes établies (ISO 31000) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs La gestion des risques aide la Direction à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents, à gérer et documenter un système de gestion des risques approprié et à entretenir une culture d'entreprise qui gère les risques de manière consciente.

Organisation Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre de la gestion des risques au CEO de Swissgrid. Ce dernier a confié cette tâche à l'unité Risk Management, qui est directement placée sous l'autorité du CFO. Elle gère le processus de gestion des risques et dirige une équipe virtuelle de spécialistes dans toutes les unités opérationnelles de Swissgrid.

Processus L'évaluation annuelle des risques fait partie intégrante du processus stratégique. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre de ce processus structuré à plusieurs niveaux. Des valeurs cibles et seuils ainsi que des stratégies de gestion de ces risques sont également définies. La surveillance des risques, mais aussi de l'efficacité et du degré de mise en œuvre des mesures instaurées, est assurée dans le cadre de mises à jour trimestrielles des risques. Les résultats de l'évaluation des risques et des mises à jour des risques sont remis chaque trimestre à la Direction et chaque semestre au Conseil d'administration.

Situation de risque Les risques proviennent de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi européen, du contexte économique général exigeant du secteur et des évolutions du marché, de la production et de la distribution.

Risques stratégiques

- Exécution du réseau stratégique: il se peut que le réseau stratégique décidé ne soit pas achevé dans les temps pour des raisons de procédure ou d'activités menées par des lobbyistes par exemple. Le transport de la production d'énergie ou le transit de l'énergie peut s'en trouver restreint.
- Menace sur la stabilité financière: problèmes de liquidité et de financement dus à des décisions négatives de procédure, à une moindre capacité de financement interne, à des coûts non imputables, etc., qui ont des répercussions sur des ICP tels que le ratio de fonds propres, le ratio de couverture des intérêts ou la notation.
- Perte de réputation: une perte de réputation peut limiter la capacité d'action de Swissgrid en Suisse et à l'étranger. Son association avec des sujets négatifs, de même que son gain de visibilité résultant de la reprise du réseau et de son obligation de négoce en bourse exposent davantage la société à des attaques visant à nuire à sa réputation.

- Structure du secteur et répartition des rôles imprécises: le rôle de Swissgrid est menacé au niveau national et international. En Europe, les tendances à la centralisation et l'accès potentiellement plus compliqué aux organes importants menacent sa marge de manœuvre. En Suisse, Swissgrid encourt le risque de ne pouvoir défendre suffisamment ses intérêts vis-à-vis du secteur.

Risques opérationnels

- Perturbation de l'exploitation / de l'infrastructure: dans les situations extrêmes, une réserve de réglage insuffisante, l'indisponibilité de la puissance mise en réserve en Suisse ou la défaillance de plusieurs fonctions centrales peuvent réduire la capacité de réglage. Les perturbations de l'infrastructure peuvent résulter par exemple de la défaillance de moyens d'exploitation provoquée entre autres par un cas de force majeure ou un accident. Un incident de sécurité peut également perturber l'exploitation ou l'infrastructure. Des attaques perpétrées contre l'infrastructure physique ou informatique (par ex. cyberattaque) peuvent restreindre la disponibilité de systèmes et processus importants.
- Défaillance du marché: le comportement spéculatif de certains acteurs du marché peut menacer l'état du réseau, la non-transposition des codes de réseau de l'UE dans l'arsenal législatif suisse peut y contribuer.
- Aptitudes / compétences insuffisantes: la mutation permanente du secteur fait que d'autres compétences seront nécessaires à court et à moyen terme pour surmonter les défis à venir.

4 COMITÉ DE DIRECTION

4.1 MEMBRES DE LA DIRECTION, AUTRES ACTIVITÉS ET INTÉRÊTS



De gauche à droite: Dr Jörg Spicker, Luca Baroni, Pierre-Alain Graf, Yves Zumwald, Rainer Mühlberger

NOM, NATIONALITÉ, FONCTION, FORMATION MEMBRE DE LA DIRECTION DEPUIS LE	EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, CARRIÈRE	AUTRES ACTIVITÉS ET INTÉRÊTS ÉVENTUELS
PIERRE-ALAIN GRAF (*1962, CH) CEO, lic. iur, lic. oec. HSG 1 ^{er} février 2009	General Manager de Cisco Systems Suisse SA (2006 à 2008); a auparavant travaillé pour Colt Telecom Group Ltd.	Président du conseil d'administration des entités transitoires (voir rapport financier, page 56), administrateur de Cesoc SA
LUCA BARONI (*1971, CH et I) Corporate Services, économiste d'entreprise HES 15 décembre 2006	CFO d'Etrams SA (de 2005 à 2006); auparavant CFO d'Energiedienst Holding AG, a travaillé pour EGL SA, WATT AG et la Fédération des coopératives Migros	Administrateur des entités transitoires (voir rapport financier, page 56)
RAINER MÜHLBERGER (*1958, CH et D) Strategy & Development, ingénieur diplômé, MBA 1 ^{er} octobre 2013	Depuis 2011 chez Swissgrid; auparavant CEO de Swisscom Directories SA; auparavant Swisscom Fixnet SA, dernières fonctions: CIO.	Aucune
DR JÖRG SPICKER (*1957, D) Market Operations, physicien diplômé 1 ^{er} octobre 2013	Dernièrement Senior External Advisor pour McKinsey Inc., auparavant membre du directoire d'Alpiq Energie Deutschland AG et gérant d'Aquila Energy GmbH	Aucune
YVES ZUMWALD (*1967, CH), Grid Operations, ingénieur diplômé, M Sc de l'énergie EPF 1 ^{er} janvier 2014	Directeur commercial de Romande Energie Holding (de 2009 à 2013); a auparavant travaillé pour EOS Holding	OFAE Responsable du service Electricité

Départs suite à la réorganisation pendant la période sous revue:

- Wolfgang Hechler, Grid Operations, par intérim, le 1^{er} janvier 2014

Le membre qui a quitté la Direction au cours de l'exercice sous revue reste chez Swissgrid.

5 RÉTRIBUTIONS

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agisse du président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, qui dépend de la réalisation des objectifs de l'entreprise et individuels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du Conseil d'administration sont publiées en annexe des comptes annuels aux pages 49 et 50.

6 DROITS DE PARTICIPATION

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

7 RÉVISION EXTERNE

7.1 MANDAT ET HONORAIRES

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Orlando Lanfranchi, exerce ses fonctions depuis l'exercice 2005/2006. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 249 000.- au cours de l'exercice écoulé. D'autres prestations fournies dans le cadre de la cession d'autres éléments du réseau de transport ont été indemnisées pour un total de CHF 58 000.-.

7.2 INSTRUMENTS D'INFORMATION

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. A cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils se basent sur les documents établis par l'organe de révision externe, comme le rapport complet, ainsi que sur les prises de position orales et écrites portant sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais. En cas de différences d'interprétation, le texte allemand fait foi.

Vous trouverez des informations complémentaires sur Swissgrid sur www.swissgrid.ch.

EDITEUR

Swissgrid SA
Werkstrasse 12
CH-5080 Laufenburg
www.swissgrid.ch

CONCEPT, AMÉNAGEMENT, LA CONCEPTION ET L'ÉDITION

Schwindl Schär GmbH, Basel

ILLUSTRATIONS

Raphael Gschwind, Basel

PHOTOS

Britt Schilling Fotografie, Freiburg i.B.
Laurent Gilliéron, Keystone, Lausanne
Carmelo Agovino, Bern

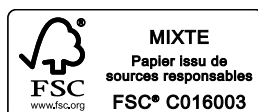
Testimonials ont été photographiés à:

Parsenn, Davos
Go West Saloon, Aarau
Piscine Fondli, Dietikon
Volkshaus Basel, Bâle
Zurich Airport, Kloten

IMPRESSION

Neidhart + Schön AG, Zürich

Cette édition a été imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui. Toute reproduction ou réimpression sans l'accord de l'éditeur est strictement interdite.



« Dès que mon travail me le permet, je voyage. C'est un peu grâce à mon travail aussi que nous pouvons être si mobiles. Je suis Swissgrid et j'en suis fier. »

*Patrick Gasser,
Spécialiste des énergies renouvelables et globe-trotter*





